Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

LORIENT AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet de la délibération

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

N° DEL-2021-0346

Séance Publique du 7 décembre 2021

Suite à la convocation du 30 novembre 2021, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cecile BESNARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Freddie FOLLEZOU, Véronique GARIDO, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Rose MORELLEC, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Dominique YVON, Patrick LE GUENNEC, Estelle MORIO

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Maurice LECHARD, Jean-Yves CARRIO donne pouvoir à André HARTEREAU, Michel DAGORNE donne pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Guy GASAN donne pouvoir à Armel TONNERRE, Fanny GRALL donne pouvoir à Maryvonne LE GREVES, Annick GUILLET donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Florence LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Rose MORELLEC, Brigitte MELIN donne pouvoir à Ronan LOAS, Armelle NICOLAS donne pouvoir à Bruno PARIS, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Anne-Valerie RODRIGUES donne pouvoir à Patricia QUERO-RUEN, Fabrice VELY donne pouvoir à Martine DI GUGLIELMO, Solene PERON donne pouvoir à Laure LE MARECHAL

Absent :

Pierrik NEVANNEN

Aurélie MARTORELL et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Pôle Ressources / DFI

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public au siège de Lorient agglomération dans les 15 jours suivant la tenue du débat au conseil communautaire et sera transmis aux maires des communes membres dans ce même délai de 15 jours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes ci-annexé,
Vu l'avis de la Commission Ressources, finances et administration générale,
Vu l'avis du Bureau,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Fabrice LOHER

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est prévu par les articles L2312-1 du CGCT.

Ce DOB sera le premier temps du cycle budgétaire 2022. Il est, à la fois, un temps d'échange, permettant au Conseil communautaire d'exprimer les orientations budgétaires de l'EPCI et un document technique sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce rapport comporte par ailleurs tel que prévu à l'article D 2312-1 du CGCT :

- une lecture macro-économique, au travers notamment du Projet de Loi de Finances pour 2022 et de ses répercussions pour Lorient Agglomération.
- les orientations budgétaires envisagées par l'établissement, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, la structure des effectifs.

Les données chiffrées qui vous sont proposées, dans ce rapport, ne sont pas l'exact reflet de des prévisions budgétaires qui seront proposées au vote de l'Assemblée délibérante lors du vote du BP, le 1er février prochain.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

I. Orientations générales et équilibre budgétaire du PLF pour 2022 ..... **4**
A) Un rebond de l'activité économique sur deux années après une chute historique **4**
B) La situation économique du territoire lorientais 12
II. Le projet de loi de finances pour 2022 .....
A) Dispositions fiscales
B) Dotations – un PLF de soutien 17
III. Le budget principal 18
A) Une agglomération avec une situation financière saine … 18
B) Les conditions de maintien des équilibres pluriannuels 19
C) Orientations budgétaires 2022 21
1) Section de fonctionnement - dépenses 21
2) Section de fonctionnement – recettes ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3) Section d'investissement - dépenses ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4) Section d'investissement - recettes ..... **Erreur ! Signet non défini.**
IV. Une stratégie de gestion active de la dette qui se traduit par une santé financière acceptable tous budgets confondus 36
A) Eléments généraux sur la dette de l'établissement 36
B) La structuration de la dette 37
C) Une dette non risquée 38
V. Orientations 2022 pour les budgets annexes 40
A) Budget annexe des Transports urbains 40
B) Budget annexe de l'eau 45
C) Budget annexe Ports de Plaisance 50
D) Budget annexe des Parcs d'activités économiques 55
E) Budget assainissement non collectif 56
F) Budget assainissement collectif 61
G) Budget annexe ZAC de la Gare 65
H) Budget énergies 66

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

I. ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PLF POUR 2022

A) UN REBOND DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR DEUX ANNEES APRES UNE CHUTE HISTORIQUE

L'épidémie de coronavirus a, au cours de l'année 2020, conduit à la plus grande récession de l'économie française depuis l'après-guerre avec une baisse du produit intérieur brut de près de 8 %.

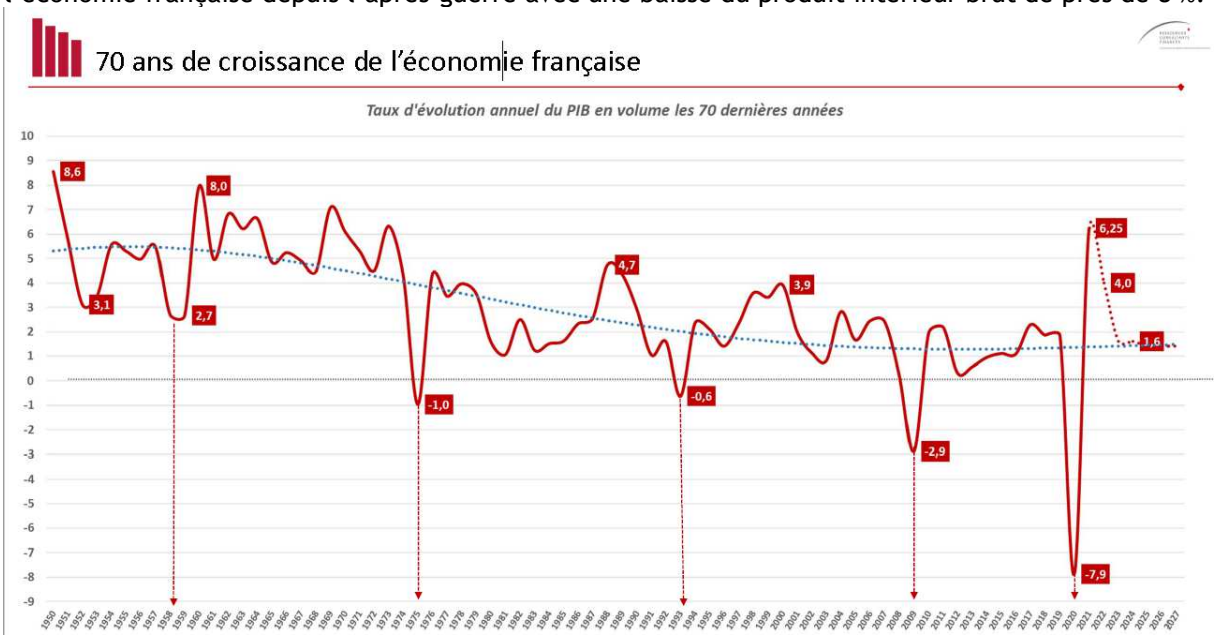

Parmi les principales économies mondiales, la France a d'ailleurs enregistré en 2020 l'une des plus fortes récessions.

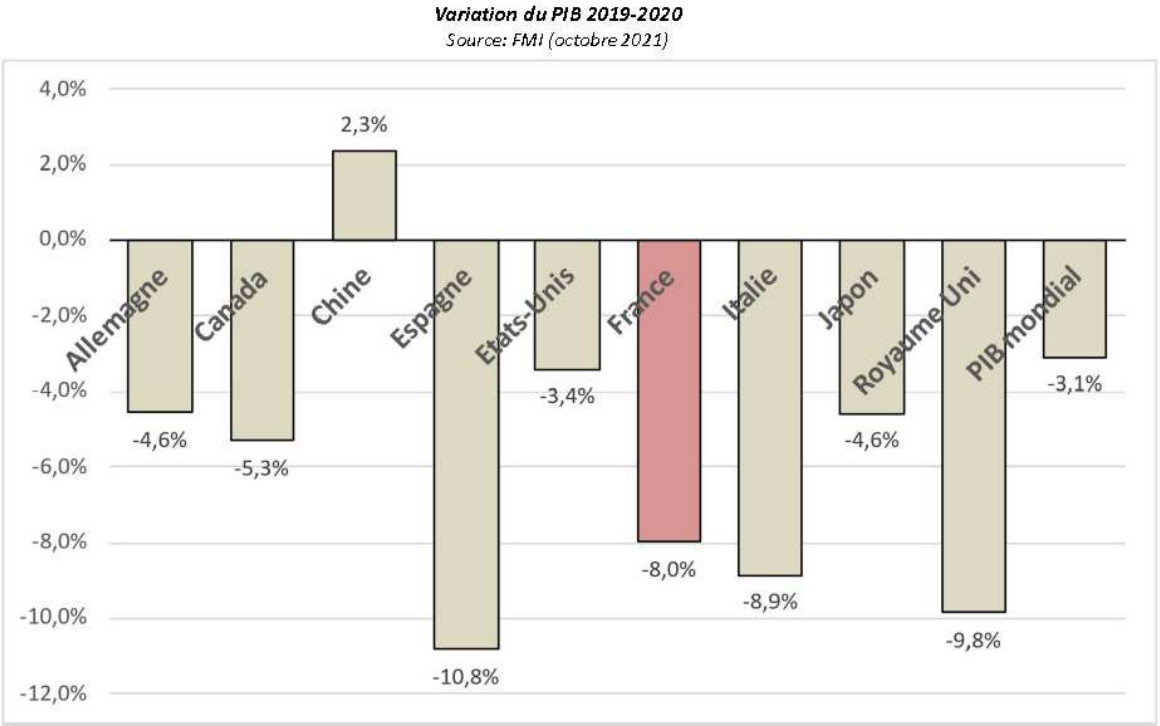

L'année 2021 est marquée par un fort rebond de l'activité même si le niveau du PIB 2019 ne sera pas atteint.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Pertes d'activités mensuelles estimées puis prévues
Source : INSEE, note de conjoncture d'octobre 2021

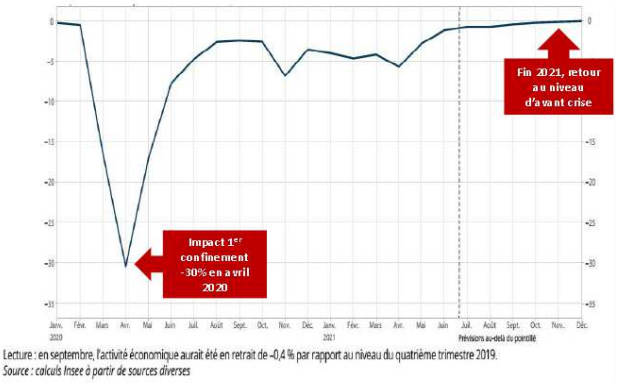

Lecture : en septembre, l'activité économique aurait été en retrait de -0,4 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

PIB (valeur et taux de croissance)
Source: INSEE

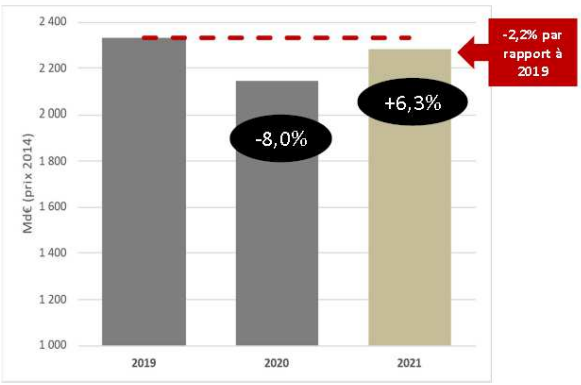

Le retour au niveau de richesse de 2019 est donc attendu pour 2022 avec une hypothèse de croissance du PIB de 4%.

Cette hypothèse de croissance s'appuie sur les facteurs suivants :

- **Hausse des exportations** dans le sillage du redressement du commerce mondial malgré le recul des échanges touristiques.
- **Augmentation du pouvoir d'achat des ménages**. Les mesures exceptionnelles de soutien mises en œuvre pendant la pandémie ont permis au pouvoir d'achat des ménages de continuer à progresser en 2020 (+0.4%) malgré la chute historique de l'activité. En 2021 le pouvoir d'achat augmenterait de 2,2 %, notamment sous l'impulsion des revenus de l'activité. En 2022 le pouvoir d'achat des ménages progresserait encore de +1%.
- **Dynamisme de l'investissement des entreprises** (+5,1%) dans un contexte de reprise solide de l'activité et sous l'effet du plan de relance. Il continuerait d'être soutenu par les baisses d'impôts dits « de production » et les aides à l'investissement du plan de relance ainsi que par un environnement financier toujours favorable.
- **Rebond de l'emploi marchand** en 2021, poursuivi en 2022. Le rebond de l'emploi permettrait à celui-ci de retrouver son niveau d'avant crise dès 2021.
- **Stabilité de l'inflation** annoncée à 1.5 % en 2021 comme en 2022.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

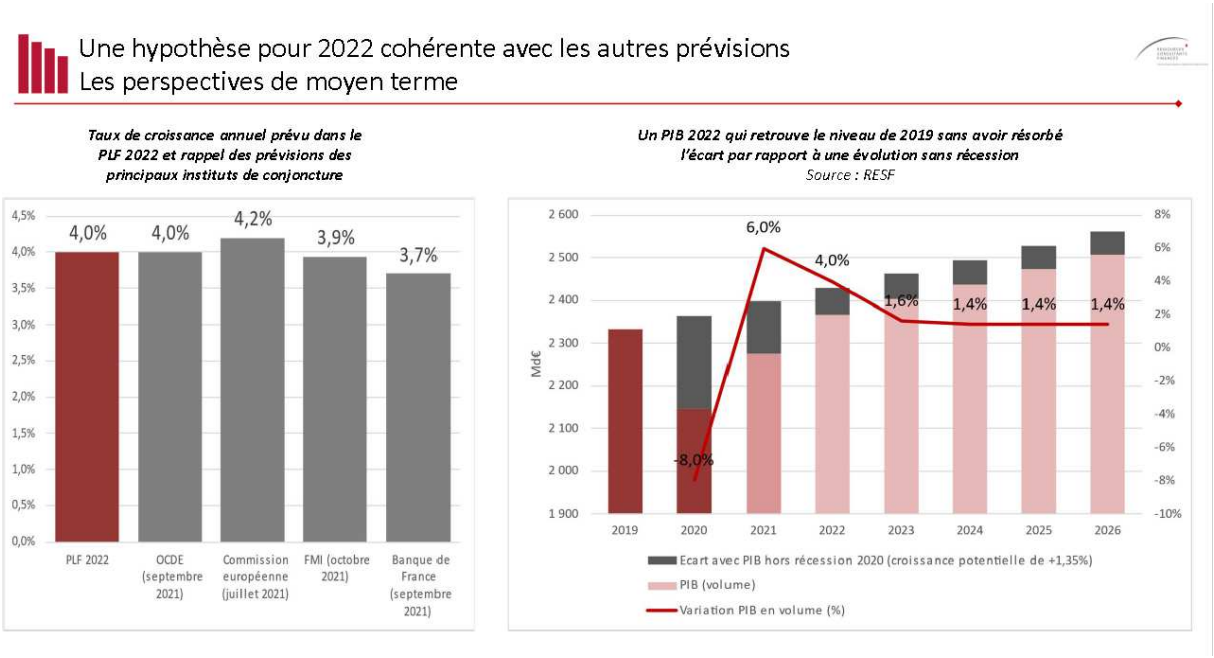

L'hypothèse de croissance reste néanmoins soumise à des alés majeurs

- L'évolution de l'épidémie de Coronavirus : l'hypothèse de nouvelles vagues sous l'effet de variants reste envisageable.
- Le comportement des agents économiques en sortie de crise. Les ménages ont accumulé une forte épargne en 2020 et au 1er semestre 2021. Le rythme de consommation de cette sur-épargne influera sur le scénario d'activité, tout comme l'attitude face à la forte hausse de l'endettement public et privé. Les entreprises ont accru leur endettement mais aussi, au niveau agrégé, leur trésorerie. L'évolution de leur endettement net influencera leurs comportements et notamment leurs investissements.
- Les tensions sur les approvisionnements : une hausse plus forte qu'anticipé du prix des matières premières ou une aggravation de la pénurie de semi-conducteurs, accentuées par la persistance de difficultés dans le fret maritime pourraient soutenir l'inflation et contraindre les échanges et l'activité. Certains secteurs industriels (automobile, électronique,…) seraient plus contraints.
- Les difficultés de recrutement qui ont augmenté en France dans tous les secteurs pourraient également ralentir la croissance, ainsi que la hausse de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques extrêmes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Les ressources publiques supplémentaires induites de ce rebond de l'activité ne seront pas affectées à la réduction du déficit public qui ne refluera pas sur 2022. De nouvelles dépenses, notamment pour contrer la flambée des coûts de l'énergie, sont en effet prévues.

Un déficit public prévisionnel 2021 de 206 Md€ représentant 8,4% du PIB

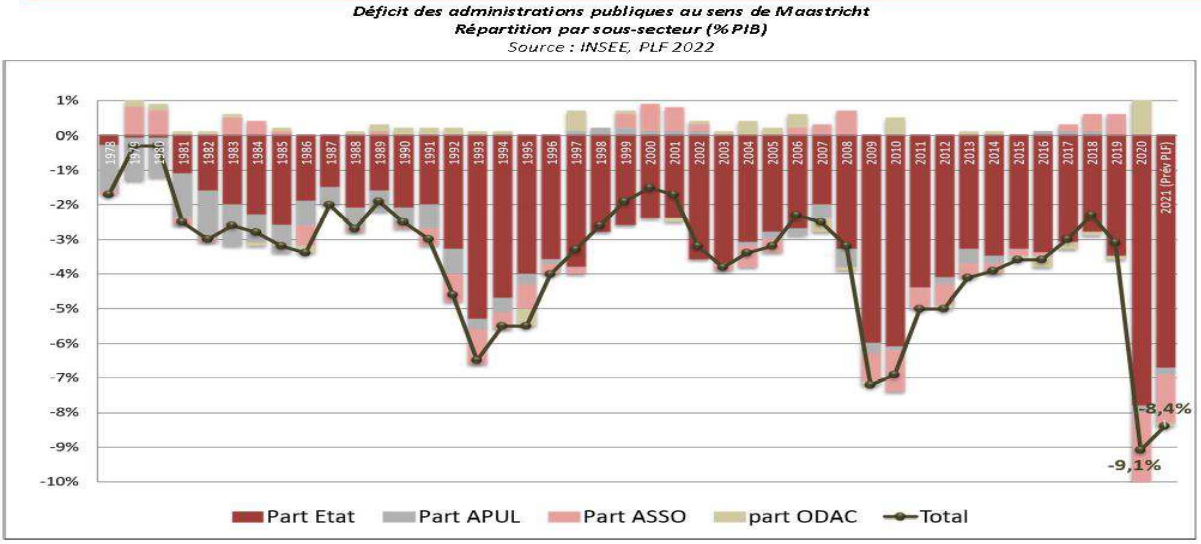

Ainsi le déficit public représenterait 4.8 % du PIB en 2022 (dont 0.1 % pour les APUL) avec un retour sous le seuil de 3% à l'horizon 2027, date à laquelle l'endettement public amorcerait une décrue.

Un endettement public prévisionnel 2021 de 2 836 Md€ représentant 115,6% du PIB

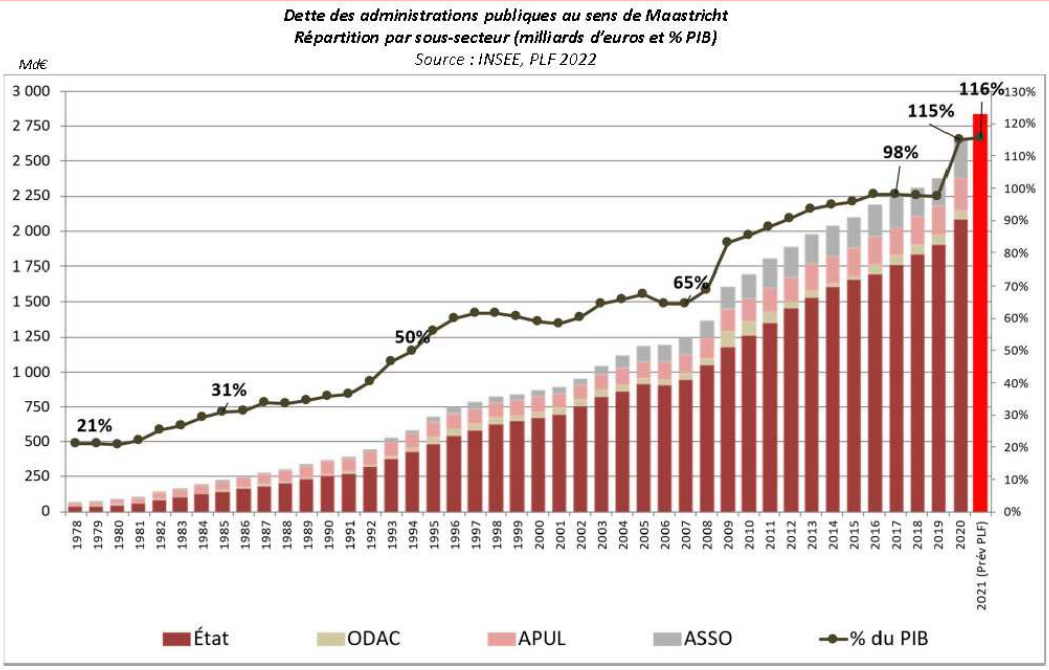

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Tableau 6: Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB sauf mention contraire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	**-3,0**	**-2,3**	**-3,1**	**-9,1**	**-8,4**	**-4,8**	**-4,3**	**-3,8**	**-3,4**	**-3,0**	**-2,6**
dont État	*-3,1*	*-2,8*	*-3,5*	*-7,8*	*-6,7*	*-5,0*					
dont ODAC	*-0,2*	*-0,1*	*-0,1*	*1,0*	*-0,1*	*0,3*					
dont APUL	*0,1*	*0,1*	*0,0*	*-0,2*	*-0,2*	*-0,1*					
dont ASSO	*0,2*	*0,5*	*0,6*	*-2,1*	*-1,4*	*0,0*					
Solde conjoncturel	-0,3	0,1	0,4	-4,3	-1,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Mesures ponctuelles et temporaires	-0,2	-0,1	-1,0	-2,8	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde structurel	-2,4	-2,3	-2,5	-1,9	-6,8	-4,7	-4,3	-4,0	-3,6	-3,3	-2,9
Ajustement structurel	**0,3**	**0,2**	**-0,2**	**0,6**	**-4,9**	**2,1**	**0,35**	**0,35**	**0,35**	**0,35**	**0,35**
Dépense publique hors crédits d'impôts	55,1	54,0	53,8	60,8	59,9	55,6	54,7	54,1	53,6	53,2	52,9
Evolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôts (en %)	*1,5*	*-0,9*	*1,9*	*6,6*	*3,4*	*-3,5*	*-0,3*	*0,2*	*0,2*	*0,5*	*0,6*
retraité de la création de France compétences en 2019 et des mesures d'urgence et de relance en 2020 et 2021 (%)				*1,2*	*2,1*	*0,8*	*1,0*	*0,5*	*0,6*	*0,6*	*0,6*
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	45,1	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5	43,4	43,5	43,6	43,6	43,7
Dette publique	**98,1**	**97,8**	**97,5**	**115,0**	**115,6**	**114,0**	**115,2**	**116,1**	**116,3**	**116,2**	**115,7**
...hors soutien financier à la zone euro**	95,3	95,0	94,8	112,2	113,0	111,5	112,8	113,8	114,2	114,1	113,7
Croissance volume (%)	**2,3**	**1,9**	**1,8**	**-7,9**	**6,0**	**4,0**	**1,6**	**1,4**	**1,4**	**1,4**	**1,4**
Croissance potentielle (%)	**1,2**	**1,3**	**1,2**	**0,0**	**0,8**	**1,35**	**1,35**	**1,35**	**1,35**	**1,35**	**1,35**

** Y compris reprises de dette SNCF Réseau pour 25 Md€ en 2020 et 10 Md€ en 2022. Cette opération est neutre pour les administrations publiques car il s'agit d'une dépense côté État et en miroir d'une recette côté ODAC. Hors cette opération les soldes de l'État et des ODAC seraient respectivement de -6,7 % du PIB et -0,1 % du PIB en 2020 et -4,6 % du PIB et 0,0 % du PIB en 2022.*

*** Le soutien financier à la zone euro comprend les prêts bilatéraux, la participation française au Fonds européen de stabilité financière (FESF) et les dotations en capital de la France au Mécanisme européen de stabilité (MES).*

Note : La décomposition structurelle est présentée sur la base d'une croissance potentielle révisée à 0,0 % en 2020 et 0,8 % en 2021, avant de retrouver sa dynamique d'avant crise à 1,35 % dès 2022. Cela correspond à une perte pérenne de PIB de 1 ¾ point par rapport au scénario de la LPFP.

Cette lente réduction du déficit public est justifiée par la volonté de ne pas fragiliser le retour de la croissance.

Ces perspectives de déficit public reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée, en volume et hors mesures d'urgence et de relance, à +0,7%/an entre 2022 et 2027.

Dans ce scénario, la répartition de cette croissance entre les différents niveaux d'administration publique reste à définir.

De la même façon si la crise du COVID 19 a conduit l'Union Européenne à suspendre la procédure des déficits excessifs (déficit public et endettement public limités respectivement à 3% et 60% du PIB), ces perspectives de déficit et d'endettement public conditionnant l'évolution des dépenses publiques résisteront-elles au cadre du pacte de stabilité et de croissance de la zone euro ?

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Enfin une nouvelle loi de programmation des finances publiques est prévue pour 2023. Quelle trajectoire des finances publiques définiera-t-elle ?

A ce stade seul un retour sur la statégie passée et les bilans effectués permettent d'en esquisser des contours, encore flous.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixait un objectif d'évolution nominale des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et de leurs groupements (budgets principaux et annexes) de +1.2 % et une réduction annuelle de leur besoin de financement (solde entre l'emprunt et le remboursement de capital) de 2,6 Md€. Pour mise en œuvre, une contractualisation avec les principales collectivités (budget de fonctionnement supérieur à 60 M€, soit 321 collectivités) a été développée avec :

- Un objectif contraignant d'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal (+1,2% par an en moyenne)
- Un objectif non contraignant de réduction du besoin de financement
- Le cas-échéant une trajectoire, non contraignante, d'amélioration de la capacité de désendettement

Le bilan à la fin 2019 (contractualisation suspendue en 2020 en raison de la crise COVID) montre le respect de l'objectif contraignant mais une réduction du besoin de financement inférieure à la cible :

- La hausse cumulée des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2019 a été de +0.8% pour les collectivités concernées par la contractualisation contre +1,6% pour l'ensemble des collectivités
- Le besoin de financement a diminué de 1,4 Md€ de 2017 à 2019 contre -5,2 Md€ en cible

Si l'instauration d'une deuxième génération de contrats pour les années à venir n'est pas encore définitivement actée, le rapport de la commission pour l'avenir des finances publiques (remis en mars 2021), présidée par Jean Arthuis, invite à :

- Fixer une norme en dépense globale et à la décliner de manière différenciée dans toutes les administrations
- Proroger le dispositif de contractualisation avec les collectivités locales en élargissant son champ d'application (davantage de collectivités concernées et prise en compte des budgets annexes)

Le débat public sur cette question de la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques fait par ailleurs émerger deux autres questions importantes :

- Faut-il fixer une norme contraignante du besoin de financement dans chaque contrat ? Cette règle viendrait de fait impacter les plans d'investissement envisagés
- Faut-il instaurer une contractualisation à une échelle consolidée du bloc communal (communes et EPCI) ?

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© *La Banque Postale Collectivités Locales*

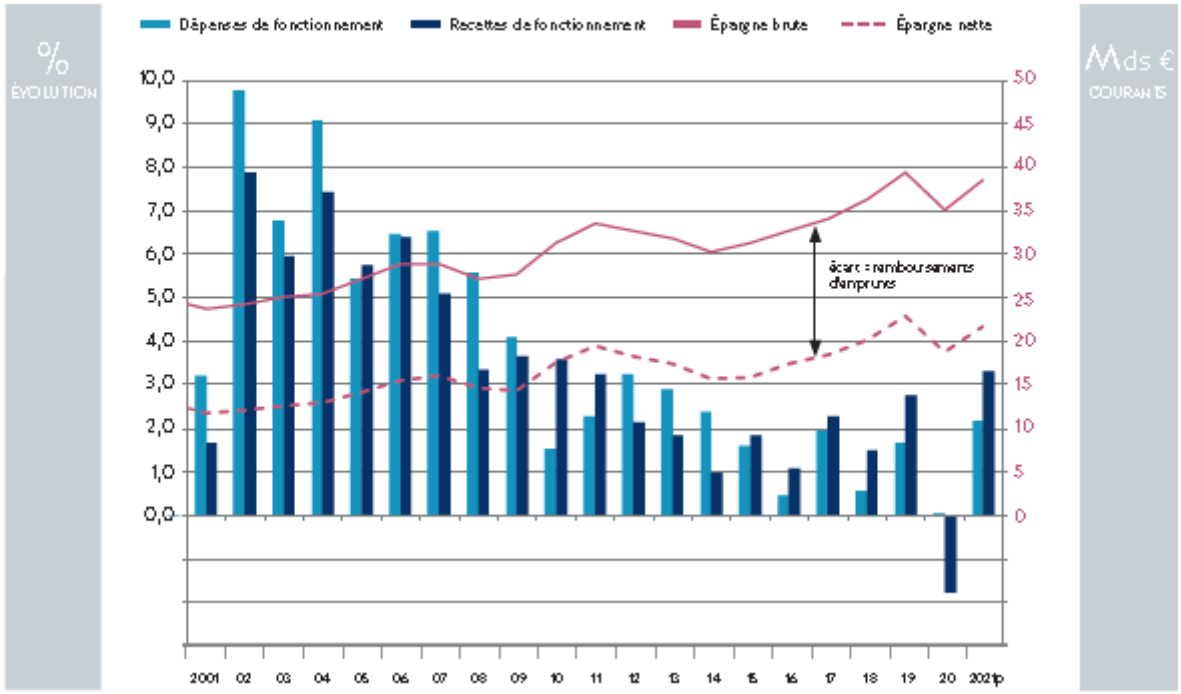

L'épargne nette des collectivités locales, après avoir chuté en 2020 devrait à nouveau s'améliorer en 2021, poursuivant le cycle d'amélioration observé depuis 2014.

La politique de contractualisation a eu un effet légèrement plus marqué sur l'épargne brute que sur l'épargne nette en raison de la moindre diminution du besoin de financement. Néanmoins l'analyse est délicate sur seulement 2 exercices.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX © *La Banque Postale Collectivités Locales*

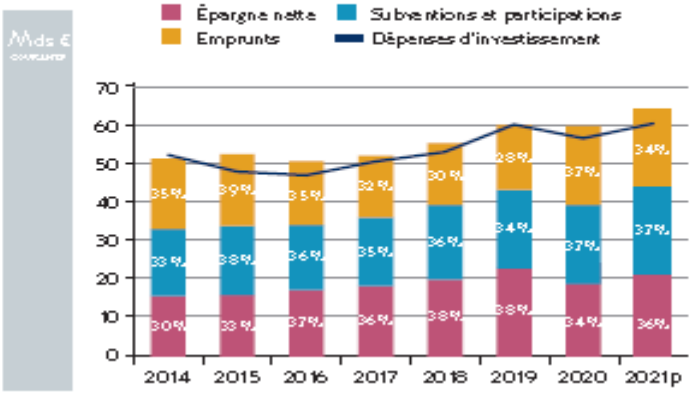

Avec l'amélioration de l'épargne nette, le financement des investissements par l'épargne atteint en moyenne, toutes collectivités confondues 34 % en 2020 et est attendue à 36 % fin 2021. A titre de comparaison, Lorient Agglomération a financé sur son budget principal 2020 64 % de ses dépenses d'équipement par l'épargne nette (données rapport CA 2020), 20 % par recours à l'emprunt et 7 % par subvention.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

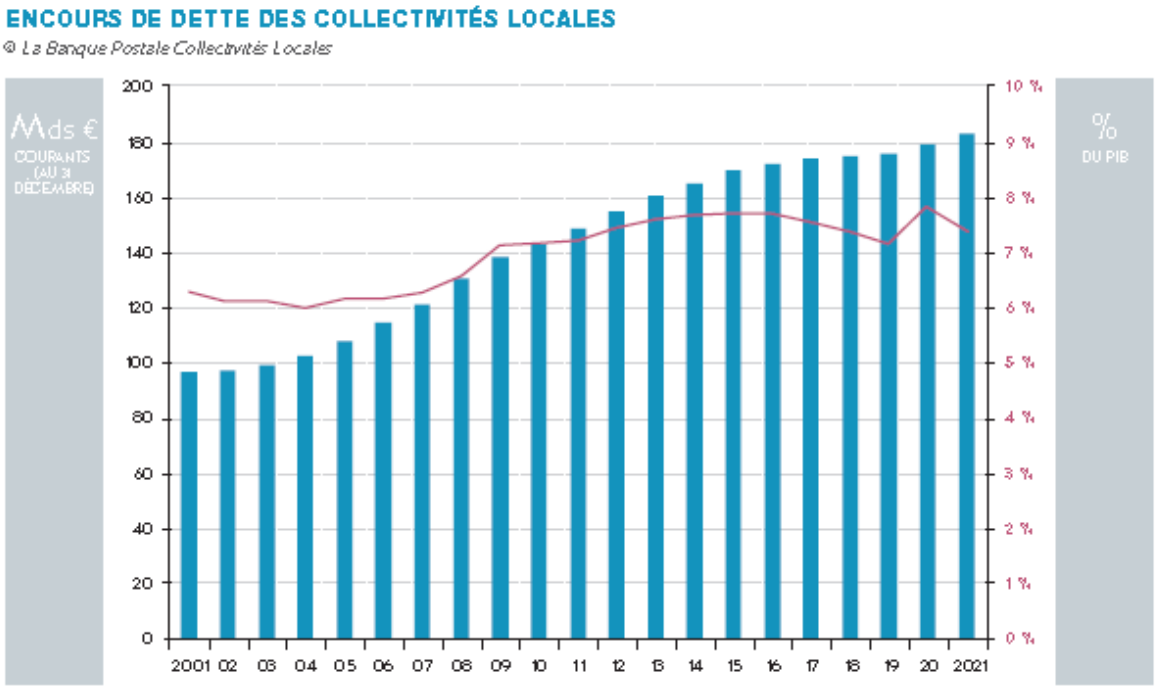

Si le niveau d'épargne des collectivités s'est amélioré sur la durée, l'encours de dette a continué à progresser pour atteindre 180 Md€ en 2020. Cette progression du stock de dettes des collectivités s'est cependant, sur les derniers exercices 2020 exclu, effectuée à un moindre rythme que la croissance du PIB.

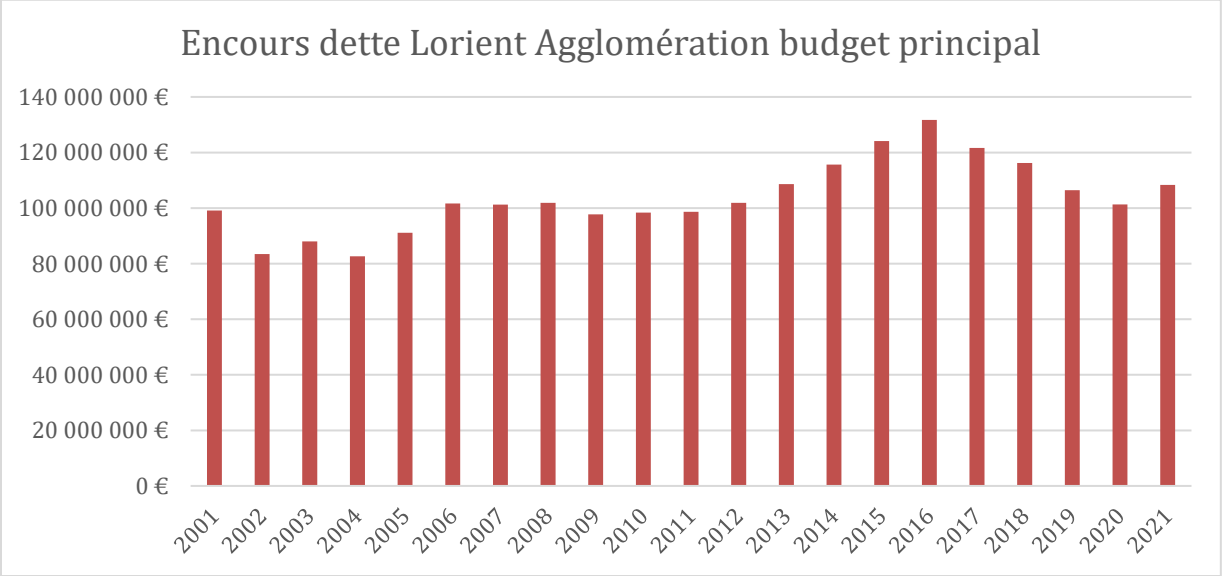

Sur la même période, l'encours de dette de Lorient Agglomération présente un profil légèrement différent avec des niveaux plus fluctuants selon les projets les plus structurants (TCSP notamment).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

B) LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE LORIENTAIS

Intercommunalité de 25 communes et 208 533 habitants (données présentées au CA 2020), Lorient Agglomération est un pôle structurant de la Bretagne Sud. L'économie du territoire repose sur trois piliers que sont le pôle urbain, l'industrie et la mer.

Dans la traversée de la crise COVID, l'emploi a relativement mieux résisté dans la zone d'emploi de Lorient qu'en Bretagne en raison d'évolutions plus favorables au niveau local des industries agroalimentaires (IAA), des autres industries, du bâtiment et travaux publics (BTP) et du commerce de détail.

La zone d'emploi de Lorient est même l'une des seules zones où l'emploi à progresser fin 2020.

Taux de chômage trimestriel depuis 2ème trimestre 2007

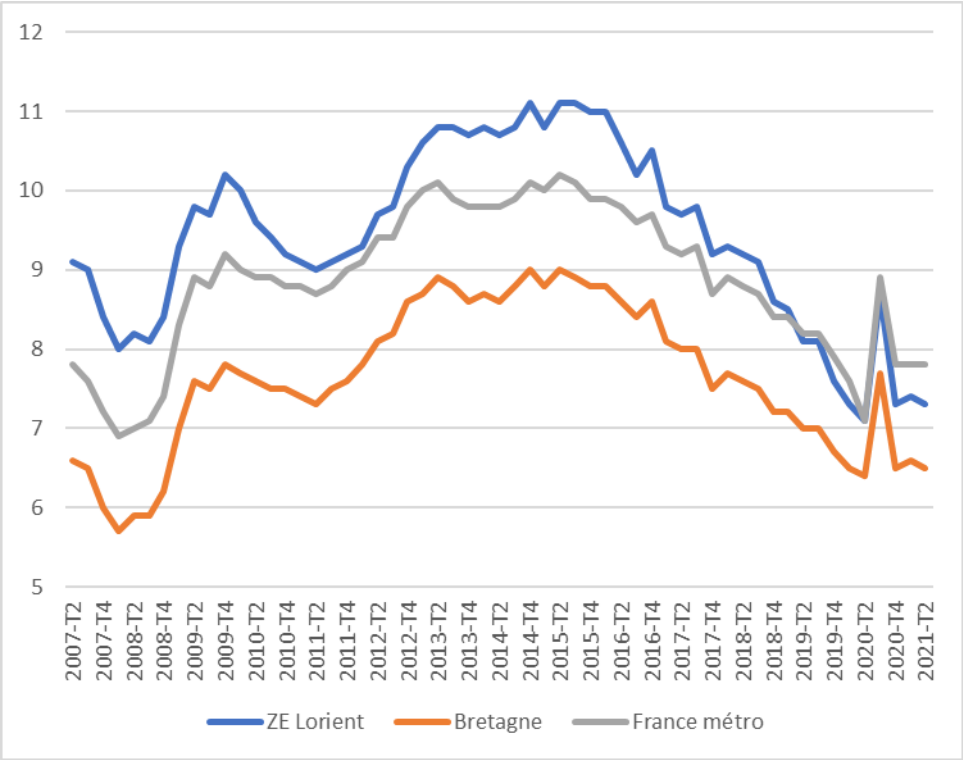

Source Insee

Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Lorient est de 7,3 % au 2ème trimestre 2021. Après un point haut atteint en 2015/2016, le taux de chômage suit une tendance à la baisse sur notre territoire comme aux autres échelons géographiques (excepté le pic en sortie de confinement en 2020).
Dans la zone d 'emploi de Lorient, il est passé de 11,0 % au 1er trimestre 2016 à 7,3 % au 2ème trimestre 2021 (-3,7 points soit une diminution d'un tiers en 5 ans).
De plus, depuis le 2ème trimestre 2019, le taux de chômage de la zone d'emploi de Lorient est passé en dessous du taux de chômage national (France métropolitaine). Il reste toutefois au-dessus du taux de chômage breton (6,5 % soit le taux le plus bas de France).
Ce taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale (7,8 %).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Bretagne

→ Des zones d'emploi diversement touchées

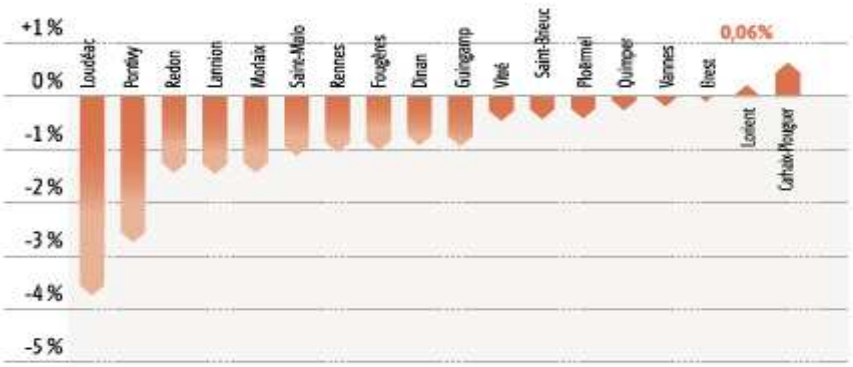

Évolution annuelle de l'emploi salarié par zone d'emploi au 4ème trimestre 2020 (y compris intérim)

Source : Urssaf données brutes traitement AudéLor

En Bretagne, au 4ème trimestre 2020, les évolutions annuelles de l'emploi salarié (source Urssaf) vont de +0,6 % (ZE Carhaix Plouguer) à -4,0 % (ZE Loudéac). Les zones les plus touchées sont celles de Morlaix, Lannion, Redon, Pontivy et Loudéac. Les moins touchées sont Carhaix-Plouguer, Lorient, Brest et Vannes.

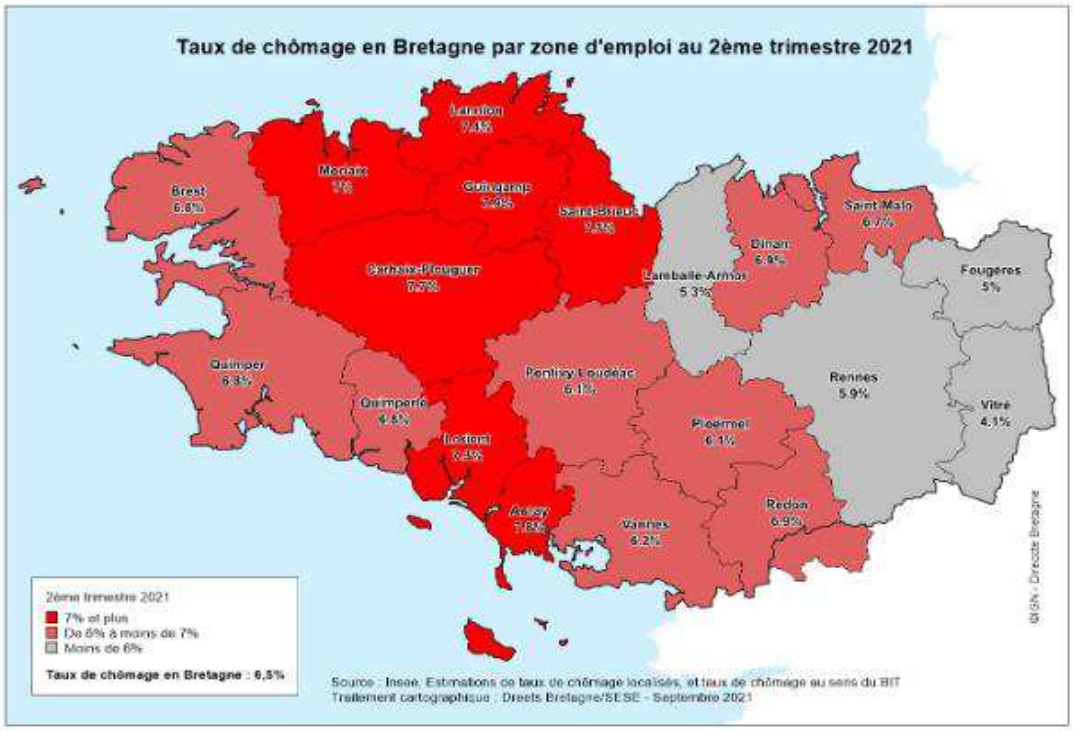

Depuis 2015, la croissance de l'emploi salarié privé est de +10 % sur Lorient Agglomération. 4634 emplois ont été créés en 6 ans soit 772 par an en moyenne. Un coup d'arrêt s'est produit en 2020 avec la crise covid 19 mais la croissance est revenue entre juin 2020 et juin 2021.

Emploi salarié privé au 2ème trimestre de 2007 à 2021- base 100

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

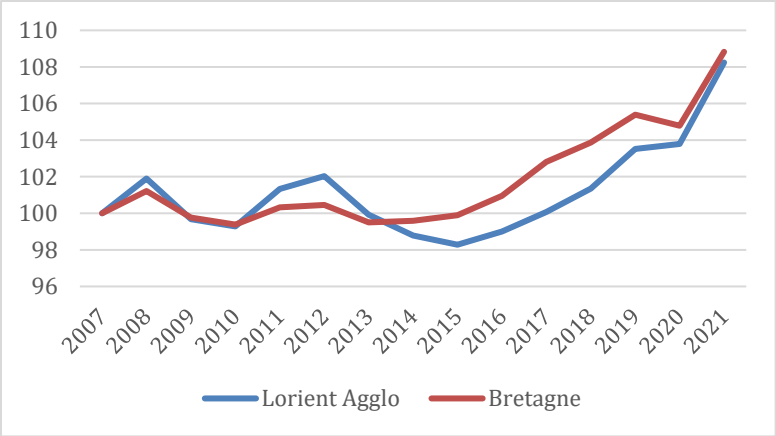

Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Les cycles de l'emploi sont légèrement différents entre Lorient Agglomération et la Bretagne mais au final, sur 7 ans, la croissance de l'emploi est très proche aux 2 échelons géographiques (+8 % environ depuis 2007).

Évolution de l'emploi salarié de 2015 à 2021 en %-Comparaison Lorient agglomération-Bretagne

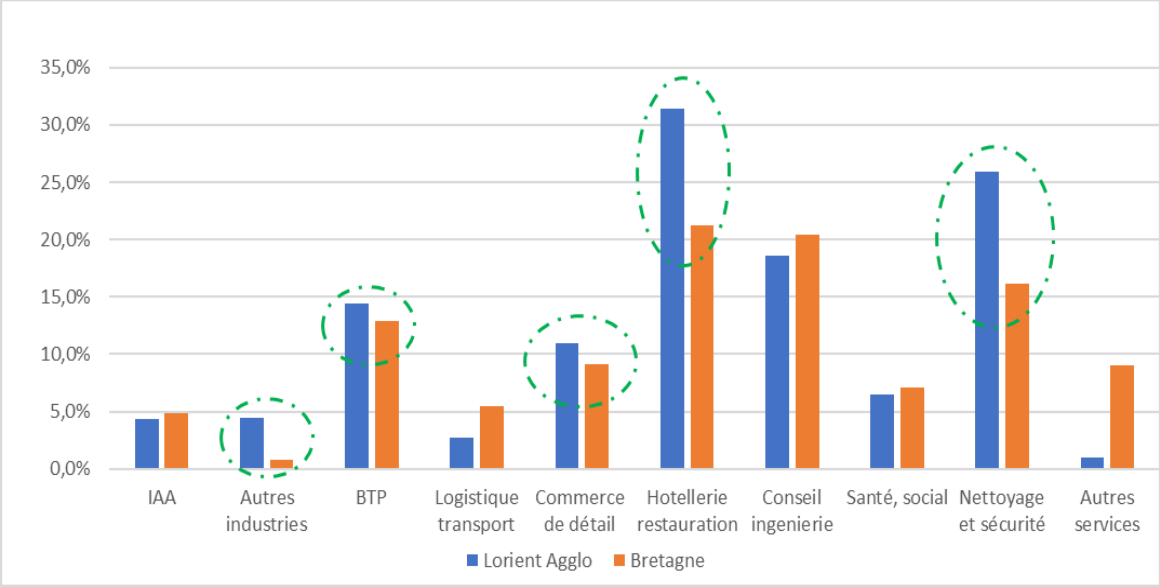

Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Dans 5 secteurs, la croissance l'emploi depuis 2015 est plus forte sur Lorient Agglomération qu'au niveau régional. Il s'agit des secteurs suivants :

- Autres industries (non alimentaires)
- BTP
- Commerce de détail
- Hôtellerie restauration
- Nettoyage sécurité

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Zone d'emploi de Lorient

→ Les moins de 25 ans les plus touchés

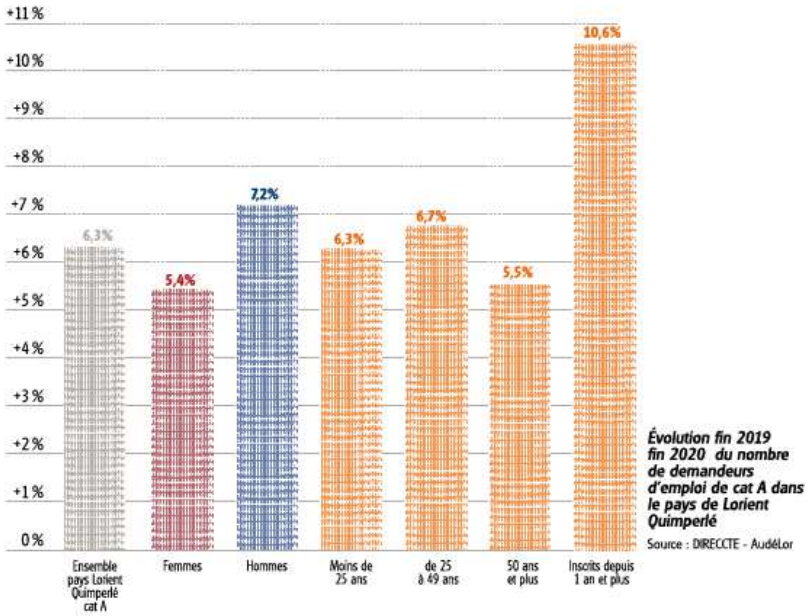

Évolution fin 2019 fin 2020 du nombre de demandeurs d'emploi de cat A dans le pays de Lorient Quimperlé

Source : DIRECCTE - AudéLor

Les 50 ans et plus sont moins touchés que les plus jeunes par la hausse du chômage et les femmes un peu moins touchées que les hommes. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an ou plus) augmente fortement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

II. Le Projet de Loi de finances pour 2022

A) DISPOSITIONS FISCALES - UN PROJET DE LOI DE FINANCES LIE AUX LOIS DE FINANCES PRECEDENTES

L'adaptation, initiée lors du PLF pour 2021, des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations se poursuit. Elle a pour objectif de prendre en compte la refonte d'ampleur du panier de ressources des collectivités suite à la suppression de la TH.
S'agissant des EPCI, l'article 47 de la LF pour 2022 propose quelques correctifs aux indicateurs des ensembles intercommunaux, utilisés pour le FPIC et la Dotation Globale de Fonctionnement. Ainsi, le potentiel financier agrégé est élargi à plusieurs impositions communales (droits de mutations à titre onéreux, taxe sur les pylônes, taxe locale sur les publicités extérieures, taxe additionnelle sur les installations nucléaires de base, majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires). L'effort fiscal agrégé est réduit aux stricts produits fiscaux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières (les compensations fiscales, taxe additionnelle au foncier non bâti et taxe sur les ordures ménagères en sont désormais exclues).

Le PLF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022, pour les communes et ensembles intercommunaux, les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021 afin d'en limiter les effets sur le niveau des dotations
Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme. Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100 %	90 %	80 %	60 %	40 %	20%	0%

Pour notre EPCI, cette réforme des indicateurs financiers est susceptible d'avoir des effets sur le niveau de DGF et sur le FPIC dans les années à venir. Cet impact serait plutôt positif, les taux moyens locaux étant inférieurs aux taux moyens nationaux. Néanmoins cet effet sera limité sur la DGF par le dispositif de garantie dont bénéficie Lorient Agglomération.

Rappel - Dispositions de la LF 2021 pour les EPCI :
> Potentiels fiscaux :

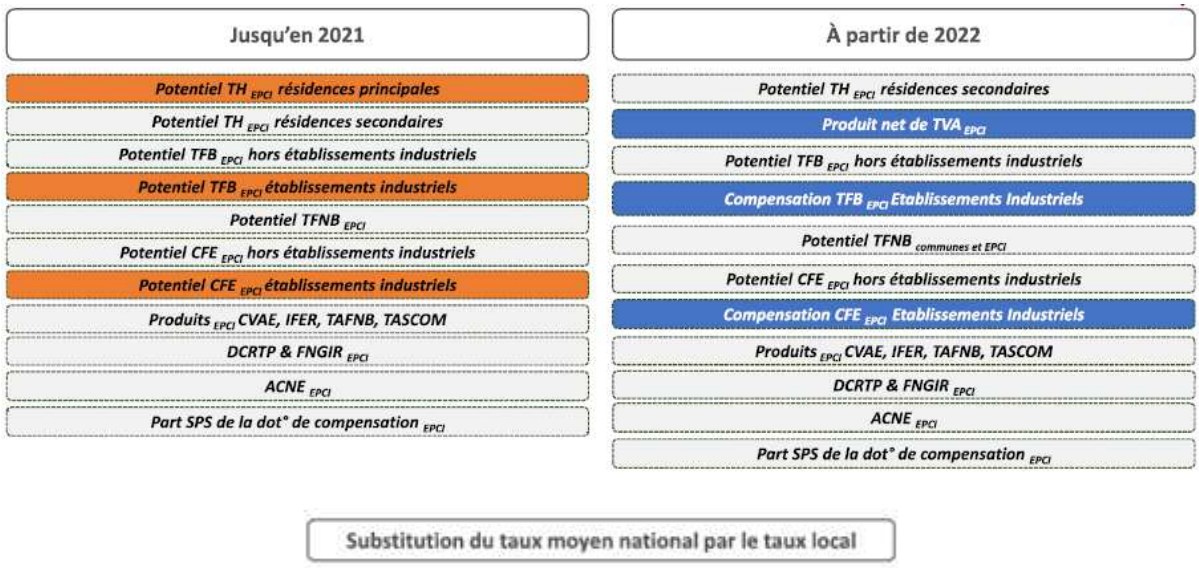

Conséquences sur les potentiels fiscaux :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

		Impact négatif (augmentation du Pfiscal)	Impact positif (baisse du Pfiscal)
Subsitution du taux moyen national par le taux local	Pot. TH EPCI	si taux local > taux moyen national	si taux local < taux moyen national
	Pot. TFB sur les étab. Industriels		
	Pot. CFE sur les étab. Indus.		

Lorient Agglomération se situe dans le deuxième cas (baisse du potentiel fiscal) ce qui pourrait avoir des impacts positifs sur la DGF.

> Le coefficient d'intégration fiscale :

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement et entre dans le calcul de la DGF et du FPIC perçu par l'EPCI. Plus le CIF est élevé, plus ces recettes seront majorées.

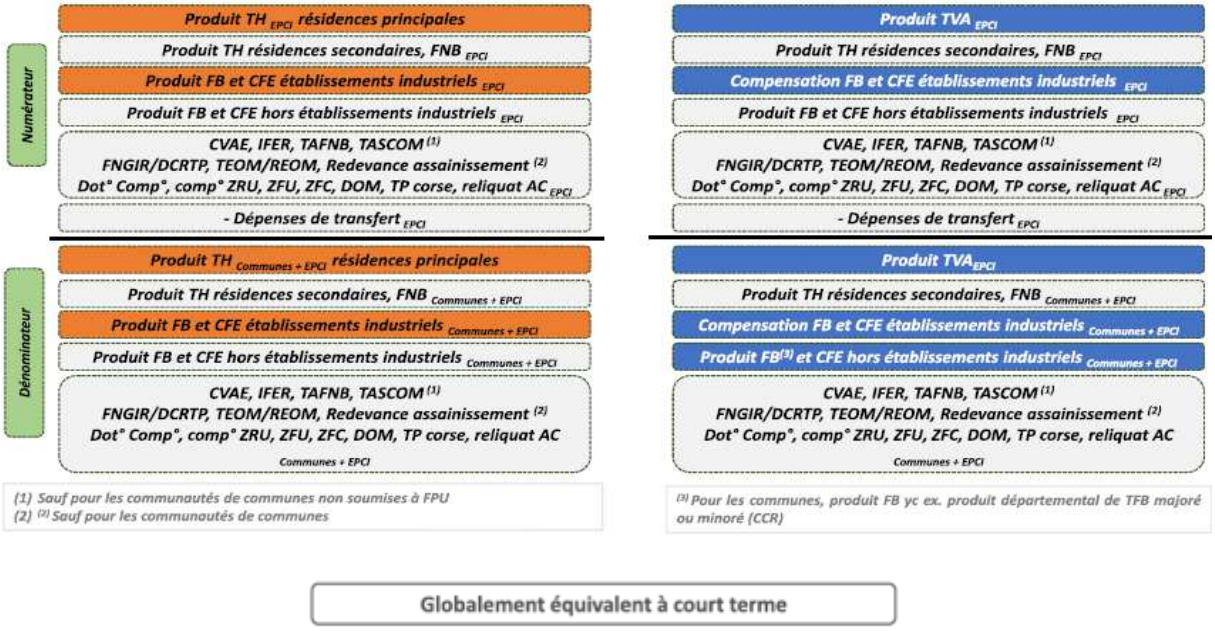

B) DOTATIONS - UN PLF DE SOUTIEN

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable en valeur à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements). Néanmoins avec une inflation estimée à 1,5 %, le produit réel de la DGF poursuit sa dégradation.

Par ailleurs le développement des dotations péréquées (dont notamment les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), + 95 M€ chacune), privilégiées par rapport aux dotations généralistes, est financé par redéploiement interne. Ainsi si la DGF est globalement de même niveau la péréquation horizontale mise en œuvre peut en diminuer le montant perçu par les collectivités non incluses dans les cibles et l'absence d'indexation à l'inflation en diminuer le montant réel

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Comme l'année dernière, l'enveloppe normée consomme 50 M€ au titre des variables d'ajustement, cette charge est entièrement supportée par les Régions. A noter, le maintien du plafonnement de la compensation versement mobilité à 48 M€ mis en place en LF 2020.

La DSIL connaît un abondement d'environ 350 M€, la DSIL-plan de relance de 176 M€. Parallèlement, les dispositifs exceptionnels mis en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire ne sont pas pérennisés.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera stable en 2022 (6,5 Mds d'€, 6,55 Mds d'€ en LFI 2021).

III. Le budget principal

A) Une agglomeration a la situation financiere saine …

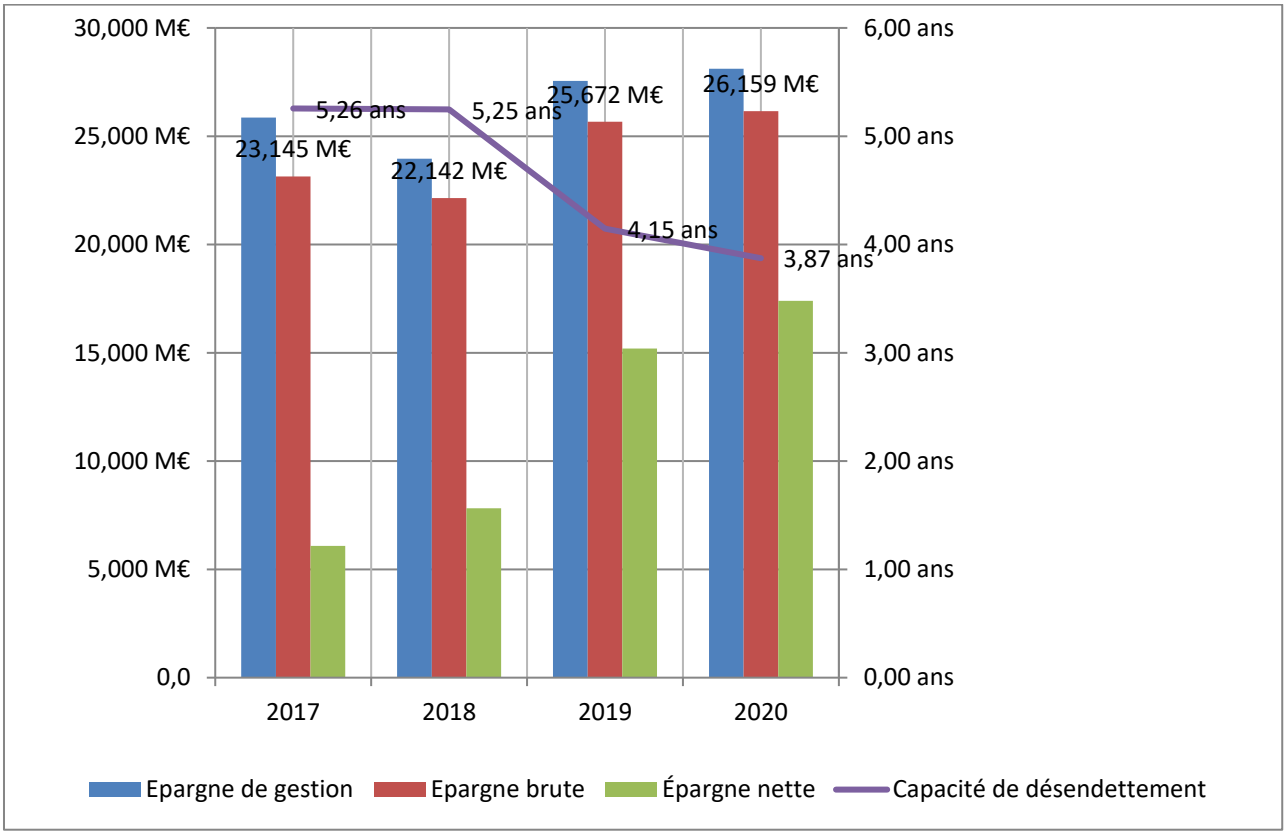

La comparaison avec les données de la DGCL permet d'affirmer la bonne santé de l'agglomération en comparaison de la moyenne des autres établissements publics de coopération intercommunale.

Ratios - Budgets principaux	2017 - GFP	LA 2017	2018 - GFP	LA 2018	2019 - GFP	LA 2019	2020 - GFP	LA 2020
Taux d'épargne brute = EB / RRF	17,6%	18,0%	17,9%	17,1%	18,8%	19,4%	18,3%	19,7%
Taux d'épargne nette = EN / RRF	10,2%	4,7%	9,9%	6,1%	10,7%	11,5%	11,0%	13,1%

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Taux d'endettement = Encours de dette / RRF	83,6%	94,6%	82,0%	89,9%	81,0%	80,6%	83,9%	76,3%
Délai de désendettement = Encours de de dette / EB	4,8 ans	5,26 ans	4,6 ans	5,25 ans	4,3 ans	4,15 ans	4,6 ans	3,87 ans
Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.								

L'agglomération Lorientaise s'inscrit donc dans le respect des évolutions de taux de cadrage de ses dépenses de fonctionnement, et poursuit sa volonté de dégager une épargne suffisante pour engager ses investissements futurs.

Les projections sur l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement laissent présager un niveau d'épargne brute se situant aux alentours de 24 M€, en baisse d'environ 2 M€ par rapport à 2021, notamment en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement de 3,84% par rapport à 2020.

Les dépenses d'équipement sont attendues proche de 33 M€, financés notamment par une épargne nette de 14 M€ et un recours à l'emprunt d'un montant maximal de 12 M€.

La capicité de désendettement attendue au 31/12/2021 devant alors être légèrement supérieure à 4 années.

B) … QUI A POUR VOCATION A PRESERVER LES EQUILIBRES PLURIANNUELS

Compte-tenu des éléments de contexte nationaux expliqués supra, le scénario proposé est bâti à partir des éléments de prospective suivants :

1/ **Concernant les dépenses de fonctionnement**, après ajustement sur l'exercice 2022, reconduction volontariste d'un principe de contractualisation sur la mandature équivalente au précédent contrat de Cahors sur les charges à caractère général (+1.3 % / an) et la masse salariale et de subventions d'équilibre aux budgets annexes des transport et ports en forte augmentation en raison des investissements très importants envisagés sur ces budgets.

2/ **Concernant les recettes de fonctionnement**, le choix de taux de fiscalité inchangés

3/ L'ambition de **dépenses d'investissement** hors dette de 40 M€ au budget principal en moyenne sur la durée du mandat.

En fin de mandature, ceci permettrait de disposer d'une épargne nette à hauteur de près de 9 M€ avec une capacité de désendettement (ou ratio de solvaibilité) inférieure à 8 ans sur la totalité de la période.

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
Evolution Charges fct	3,84%	4,67%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
Epargne nette	14,4 M€	9,4 M€	9,8 M€	8,4 M€	8,4 M€	8,9 M€
Dép Inv. hors Capital	32 822 K€	46 356 K€	57 072 K€	53 137 K€	29 844 K€	24 957 K€
Emprunt	12 M€	25 M€	33 M€	32 M€	13 M€	11 M€
Encours de dette	103 M€	117 M€	139 M€	159 M€	160 M€	158 M€
Epargne brute	24,4 M€	19 M€	20,4 M€	20,3 M€	20,7 M€	21,2 M€
Capacité de désendettement	4,23	6,14	6,80	7,82	7,74	7,48
Taux d'épargne brute	18,73%	14,48%	15,29%	15,02%	15,07%	15,22%

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Néanmoins, la prospective reste un modèle d'approche théorique, basé sur des prévisions. Les prévisions et exécutions budgétaires seront ajustées au fur et à mesure du mandat en fonction des évènements de façon à maintenir des ratios financiers solides tout en préservant la dynamique d'investissement enclenchée

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

C) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

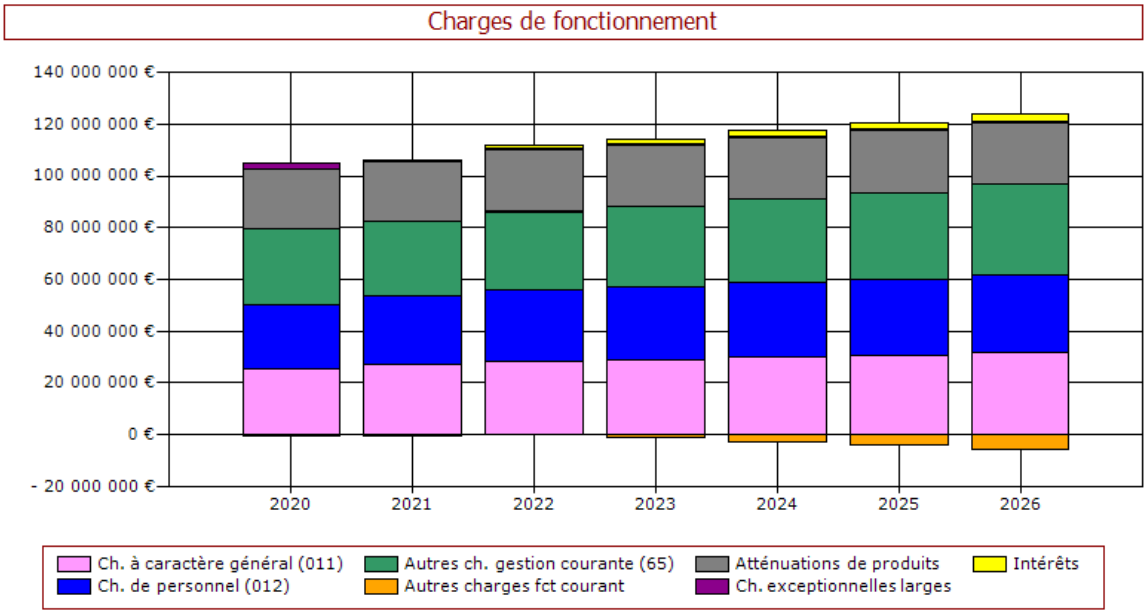

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2022 s'élèveraient aux alentours de 117 M€, contre 111,4 M€ au BP 2021 et 113 M€ au BS .

a) Une augmentation des charges à caractère général à 31 M€ contre 28,4 M€ au BP 2021 et 28,7 M€ au BS

- La hausse des coûts de fonctionnement relatifs au traitement des ordures ménagères de 1,265 M€ (notamment + 310 k€ de TGAP et + 769 k€ de contrats de prestations de services, en lien avec la hausse des tonnages).
- L'inscription à nouveau de l'indemnité d'éviction Carglass (766 K€), à tort rattachée comptablement à l'exercice 2020, dans l'hypothèse où cette indemnité ne serait pas versée en 2021. Cette dépense est néanmoins entièrement compensée par reprise sur provision.
- L'augmentation des crédits inscrits pour études (1 289 k€ contre 606 k€ au BP 2021)
- L'inscription au budget principal des dépenses d'entretien courant des zones d'activités, auparavant inscrites à tort au budget annexe des zones d'activités (récupération de TVA sans fondement et financement par emprunt cumulatif de dépenses ne pouvant pas être compensées par des recettes) : 226 k€.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

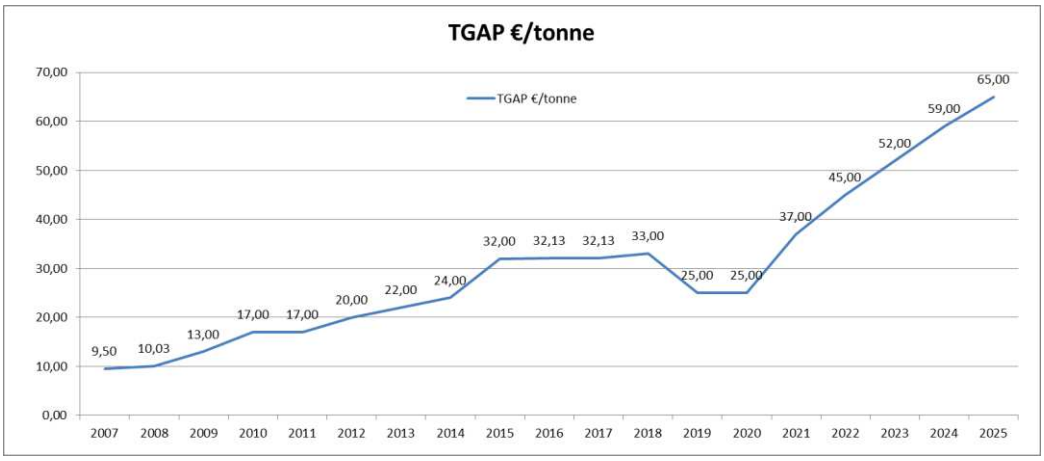

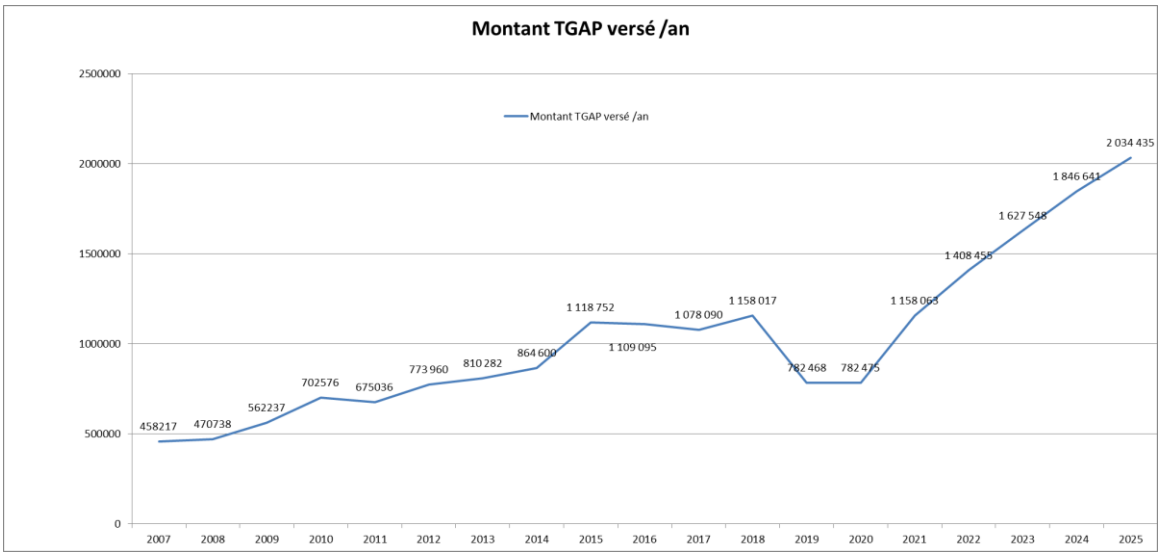

année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP €/tonne	33	25	25	37	45	52	59	65
tonnages réels	35 091	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299
Montant TGAP versé /an	1 158	782	782	1 158	1 408	1 628	1 847	2 034
Variation de TGAP n-(n-1)	80	-376	0	376	250	219	219	188
TEOM (données RCF)	22 808	23 405	23 725	24 081	24 442	24 809	25 181	25 559
Poids TGAP/TEOM	5,08%	3,34%	3,30%	4,81%	5,76%	6,56%	7,33%	7,96%

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

b) La masse salariale et les effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS - TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS RECRUTES A TITRE PERMANENT) AU 31 OCTOBRE 2021

Au 31 octobre 2021, l'établissement comptait 624 agents titulaires stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanents, dont 249 femmes soit 39,9 % de l'effectif et 375 hommes soit 60,1 % de l'effectif.

Les agents se répartissent principalement dans les filières administrative et technique, avec seulement 5 agents dans les autres filières. La filière administrative compte 182 agents soit 29.17 % de l'effectif, la filière technique 437 agents soit 70,03 % de l'effectif.

La situation globale par filière et catégorie se présente de la manière suivante :

Filière	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	A	39	12	51
	B	47	12	59
	C	70	2	72
Total Filière administrative		**156**	**26**	**182**
Filière animation	B	1		1
	C	1		1
Total Filière animation		**2**		**2**
Filière médico-sociale	A	1	1	2
Total Filière médico-sociale		**1**	**1**	**2**
Filière Sociale	A	1		1
Total Filière Sociale		**1**		**1**
Filière technique	A	36	35	71
	B	32	58	90
	C	21	255	276
Total Filière technique		**89**	**348**	**437**
Total général		**249**	**375**	**624**

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	77	48	**125**
B	80	70	**150**
C	92	257	**349**
Total	**249**	**375**	**624**

125 agents occupent un poste de catégorie A (77 femmes et 48 hommes) avec une forte représentation de femmes dans la filière administrative, 150 agents occupent un poste de catégorie B (80 femmes et 70 hommes) avec une plus forte représentation des femmes dans la filière administrative, et a contrario une plus forte représentation des hommes dans la filière technique. 349 agents occupent un poste de catégorie C (92 femmes dont la plus grosse part dans la filière administrative et 257 hommes dont 255 dans la filière technique).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Sur cet effectif global, sont rémunérés sur les budgets annexes :

Budget 3 – Eau

Au 31 octobre 2021, 84 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Eau et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat A	1	
	Cat B	4	1
	Cat C	17	
Filière technique	Cat A	3	2
	Cat B	3	10
	Cat C	2	41
TOTAL		**30**	**54**

Budget 6 – PAE
Ce budget rémunère au 31 octobre 2021 deux femmes de catégorie A et un homme de catégorie B de la filière administrative. Occupé jusqu'à début octobre 2021 par une femme de catégorie A de la filière administrative, un poste est actuellement vacant, quatre postes étant financés sur ce budget.

Budget 8 – Assainissement collectif
Au 31 octobre 2021, 49 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Assainissement collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat C	2	
Filière technique	Cat A		1
	Cat B	2	3
	Cat C	1	40
TOTAL		**5**	**44**

Budget 9 – Assainissement non collectif
Au 31 octobre 2021, 6 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Assainissement non collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière technique	Cat B	1	3
	Cat C		2
TOTAL		1	5

Budget 11 – Energies

Créé en 2019 ce budget rémunère en 2021 deux hommes de catégorie A de la filière technique.

Quelques éléments de mise en perspective :

Sur le plan des dépenses, le montant saisi de 27,4 M€ est en augmentation de 4% par rapport au BP 2021, soit une augmentation de 1,054 M€.

La prévision budgétaire est faite à effectifs constants, avec une reprise similaire aux dépenses de l'année passée de l'enveloppe budgétaire affectée au personnel non permanent (renforts, remplacements et saisonniers) pour un montant de 2,134 M€.

Sur cette base, les dépenses inscrites prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel aux :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

- GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne) : 400k€
- Surcoût en année pleine des recrutements effectués ou lancés en 2021 : 609k€

Les éléments suivant participent également à l'augmentation : participation à la mutuelle, enveloppe prévisionnelle pour d'éventuelles ruptures conventionnelles, forfait mobilité durable, prestations sociales supplémentaires, capital décès, besoins de nouveaux recrutements, …

Une prévision de 200 k€ de vacances de postes frictionnelles ainsi que la suppression de quelques postes viennent atténuer la dépense, portant ainsi l'évolution à 4%.

c) Les subventions et contributions : 32 M€ en 2022

Les subventions et contributions de fonctionnement ont un objectif de cadrage strict. Leur répartition sera définition au moment des arbitrages budgétaires.

Les contributions aux budgets annexes des Ports de Plaisance et des Transports Urbains sont envisagés :

- Aux alentours de 1.6 M€ pour le budget annexes des ports
- Aux alentours de 4.5 M€ pour le budget annexes des transports urbains

d) Les charges financières : 2 M€

Les charges financières pour 2022 sont envisagées légèrement supérieures à 2M€, comprenant des charges relatives aux budgets annexes pour lesquelles des produits sont prévus au chapitre 76 (640 k€). Les explications complémentaires vous sont fournies au titre de la dette.

f) Les dépenses d'« atténuation de produits » stables en 2022

>> La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Son montant est gelé à 9,165 M€ depuis 2014. Le FNGIR est lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la nouvelle configuration du panier fiscal calculé après la réforme de la fiscalité en 2010.

>> Les attributions de compensation **et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :**

Les attributions de compensation de fonctionnement sont estimées, en dépenses, à 12,255 M€ en dépenses en cohérence avec la révision des attributions de compensation dans le cadre du pacte financier et fiscal (délibération du 12 octobre 2021) contre 11,040 M€ en 2021.

La DSC est estimée à 2,14 M€ et 2,720 M€ pour la DSC en 2021.

.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les montants ci-après sont estimatifs, ils sont susceptibles de modifications notamment selon l'évolution du projet de loi de Finances pour 2022.

A) Dotations

EN M€	2019	2020	2021	Estimation 2022	Variation 2020/2021
DGF	15,844	15,659	15,462	15,255	-1,3%
FPIC EPCI	2,193	2,331	2,435	2,415	4,5%

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est la principale contribution de l'Etat au budget principal de Lorient Agglomération. Pour rappel, la dotation d'intercommunalité a été réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant.

Une première estimation du montant global de la DGF 2022 de Lorient Agglomération a été établie à 15,255 M€.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) constitue une recette pour Lorient Agglomération depuis sa mise en place en 2012. En 2021, le territoire a été attributaire d'un montant de 5,9 M€, dont 2,435 M€ pour l'EPCI.

A ce stade, le FPIC est estimé à 2,415 M€ au BP 2022.

B) La fiscalité

Produits de Fiscalité (en M€)	2019	2020	2021	Estimation BP 2022	Variation 2020/2021
TH	29,257	29,737			-100%
Fraction de TVA			30,58	30,58	SO
THRS			2,467	2,515	SO
FB	1,251	1,275	1,227	1,255	-4%
FNB	0,091	0,091	0,092	0,092	1%
TAFNB	0,237	0,232	0,236	0,239	2%
TEOM	23,389	23,826	24,025	24,62	1%
CFE	18,626	18,278	15,173	15,55	-17%
CVAE	11,426	12,309	11,409	10,5	-7%
TASCOM	3,837	3,604	3,516	3,442	-2%
IFER	0,867	0,890	0,896	0,884	1%
TOTAL	**88,981**	**90,243**	**89,619**	**89,677**	**-1%**

Hors rôles supplémentaires et complémentaires

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Compensations Fiscales (en M€)	2019	2020	2021	Estimation BP 2022	Variation 2020/2021
Compensations ménages	3,046	3,201	0,065	0,065	-98%
Compensations Economiques	0,336	0,398	4,564	4,508	1046%
TOTAL	**3,382**	**3,599**	**4,629**	**4,573**	**29%**

>> Eclairages

> Bases fiscales – éléments communs

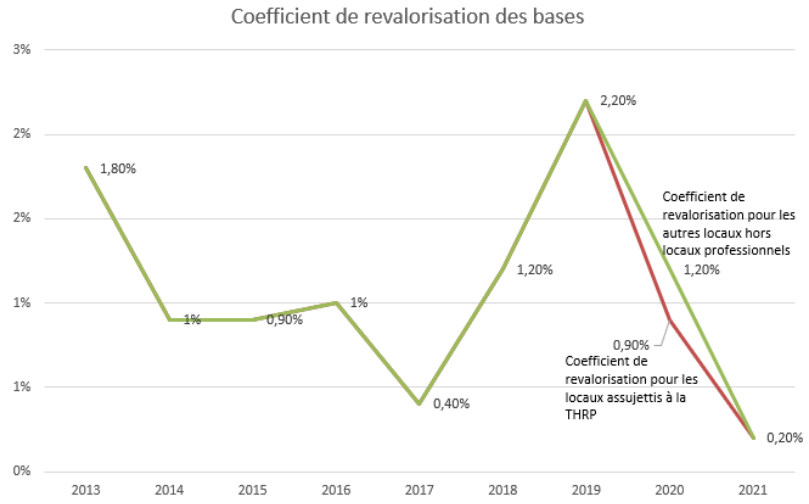

L'hypothèse retenue en première approche pour le coefficient de revalorisation des bases fiscales est de 2 % pour la THRS, le FB, la TEOM, le FNB et la TAFNB.

Les prévisions budgétaires BP 2022 seront, au besoin, ajustées fonction de l'indice définitif, connu définitivement en décembre.

> La poursuite de la réforme de la TH

La réforme de la taxe d'habitation (TH) amorcée en 2018 se poursuit. La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) supprimée pour 80 % des foyers en 2020, le sera totalement pour les 20 % restant à compter de 2023.
Pour les EPCI, la suppression de la recette fiscale de THRP à compter de 2021 est compensée par une fraction de TVA.

A ce stade, le produit de fraction de TVA BP 2022 est inscrit à montant constant par rapport à 2021, soit 30,6 M€. A noter, des cabinets ont fait des simulations de croissance du produit de TVA à plus de 5 % en 2022, 2,3 % pour les années suivantes.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) demeure. Le produit 2022 est estimé à 2,415 M€ (+ 100 k€ par rapport au notifié 2021).

> Une convergence des taux toujours en cours

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le processus de convergence des taux de CFE, de FB et de FNB, entamé suite à la fusion de 2014, est toujours en cours en 2022. Si pour la CFE, elle aboutira en 2025, pour le FB et le FNB ce sera horizon 2026.

> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

La CFE est due par les sociétés et les particuliers qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Depuis 2019, les très petits chiffres d'affaires (< 5 k€) en sont exonérés. L'assujettissement à la CFE peut se faire sur le dispositif dit de « base minimum » lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible. Le montant des bases minimums, fixé par délibération de l'EPCI par tranches du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes de l'entreprise, est revalorisé chaque année. Pour 2021, les bases minimum étaient les suivantes :

	CA < 10000 €	CA > 10000 et <= 32600 €	CA > 32600 et <= 100000 €	100000 et <= 250000 €	CA > 250000 et <= 500000 €	CA > 500000 €
Bases minimum Lorient Agglomération	529 €	1 057 €	2 222 €	2 222 €	2 222 €	2 222 €

La crise sanitaire, du fait d'une baisse du chiffre d'affaires des entreprises, pourrait présenter un risque de glissement, pour certaines entreprises vers les tranches de chiffre d'affaires inférieures, et provoquerait une diminution du produit de CFE.

Toutefois, pour Lorient Agglomération, le fait que les montants de bases minimum soient uniformes pour les tranches supérieures à 32,6 K€ de chiffre d'affaires limitera l'impact d'une minoration du produit.

Le produit de CFE pourrait aussi être affecté par la cessation d'activité liée à des fermetures d'entreprises, de réductions en première année d'imposition (dans le cas d'une reprise ultérieure des locaux).

>> La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En première approche, le produit de CVAE 2022 estimé à 10,5 M€ (- 8 %).

Le produit de CVAE est volatile du fait de son assiette et de son mode de perception : la valeur ajoutée produite par les entreprises comme assiette, un mode de perception par acomptes. Cette variabilité est accrue par la crise sanitaire.

Le cabinet Ressources Consultants Finances a travaillé à une modélisation de l'évolution de la CVAE au plan national pour les années 2022, 2023 et 2024 :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

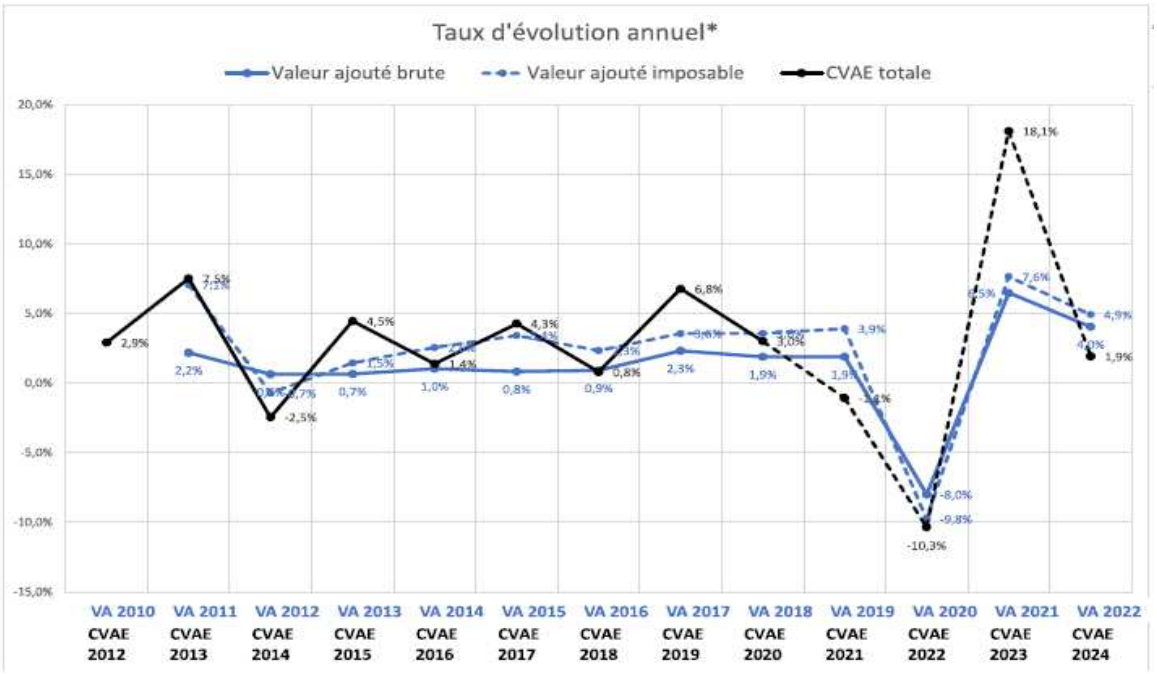

Source : *Cabinet RCF*

Ce premier graphique mais en évidence l'effet d'amplification du mode de versement de la CVAE sur le produit perçu : alors que la valeur ajoutée imposable 2020 ne baisse « que » de 8%, le produit de CVAE 2022 baisse de 10 %. A contrario, pour l'exercice 2023 les produits sont attendus en augmentation de 18% alors que progression de la valeur ajoutée 2021 serait de +7.6 %.

Ces mouvements à la baisse comme à la hausse sont néanmoins un peu moins marqués pour Lorient Agglomération, notamment parce que les contributeurs les plus importants à la CVAE sur son territoire relèvent de secteurs d'activité moins impactés, relativement, que d'autres.

Le graphique ci-dessous illustre l'effet rebond par secteurs « baisse de la valeur ajoutée entre 2019 et 2020 » / hausse de la valeur ajoutée entre 2020 et 2021. A titre d'exemple, si le produit de CVAE est constitué fortement des recettes des entreprises du secteur de l'hébergement / restauration, l'effet baisse puis rebond sera plus marqué que si les secteurs des services immobiliers ou de l'information communication sont prépondérants.

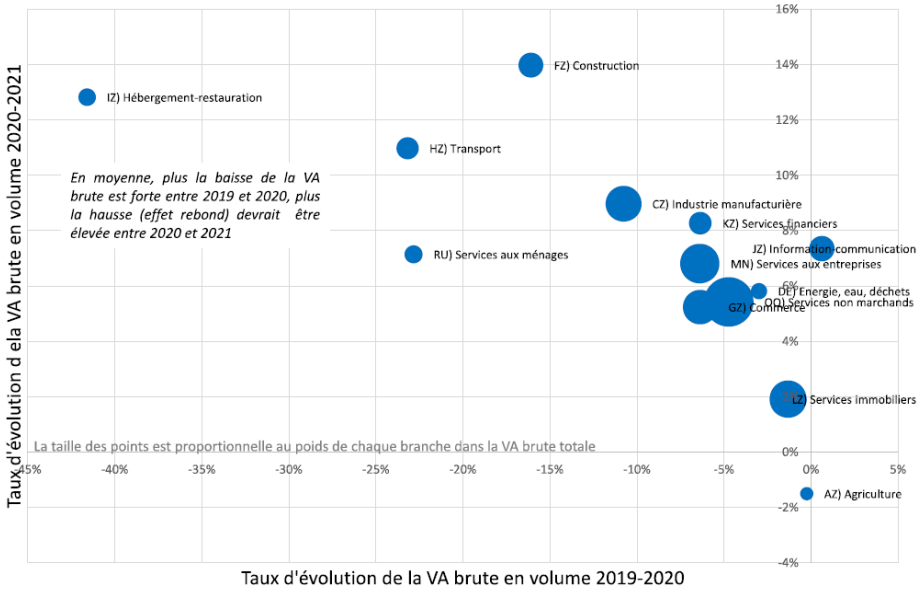

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Source : Cabinet RCF

C) Attributions de compensation

Les attributions de compensation de fonctionnement sont estimées 1,7 M€ en recettes en cohérence avec la révision le pacte financier et fiscal qui a fait l'objet d'une approbation par voie de délibération lors du conseil du 12 octobre 2021.

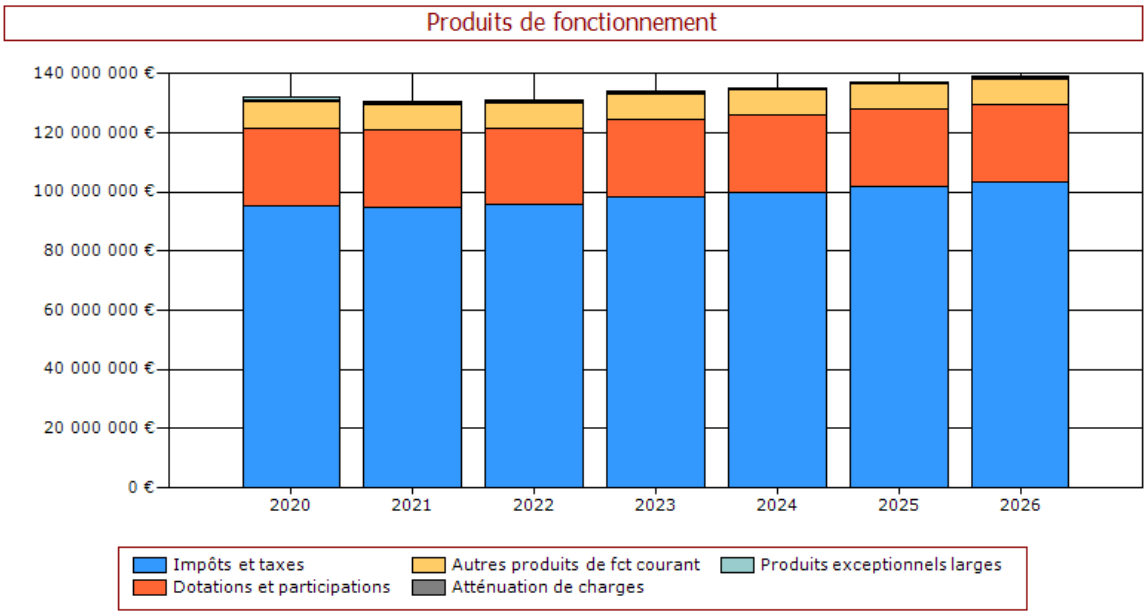

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

3) Section d'investissement

a) Présentation des Autorisations de programmes :

Les dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers de la section d'investissement sont intégrées au sein d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP).
Seuls quelques crédits sont gérés hors AP : dépenses d'investissement de signalétique, travaux de gros entretien centres de secours/allocation de casernement, apport en capital lorsqu'ils ne sont pas gérés sur AP.

La dernière génération d'AP a été votée au BP 2016 pour une durée de 5 ans. Aujourd'hui, il y a 51 AP. Elles arrivent en fin de vie en 2022.

Au Budget primitif 2022, de nouvelles autorisations de programme issues de la formalisation du PPI sont crées. Elles sont dotées de crédits à compter de l'exercice 2023. Au nombre de 25 ces enveloppes ont été pensées pour faciliter les virements de crédits entre programmes d'investissement. Ceci permettra d'améliorer le taux de consommation des crédits inscrits.

L'architecture de ces nouvelles AP est conçu selon les compétences de l'EPCI. Ces AP seront dotées de crédits de paiement (CP) à compter de 2023, votés dès le BP 2022.

Code enveloppe	**Libellé de l'enveloppe**
AGV	Accueillir les gens de voyage
AMGTESP	Aménager l'espace communautaire
AMGTESPSUB	Aménager l'espace communautaire - SUBVENTION
DECHETS	Gérer les déchets
DECHETSSUB	Gérer les déchets - SUBVENTION
DEVECO	Soutenir le développement économique
DEVECOSUB	Soutenir le développement économique - SUBVENTION
EAUXPLUV	Gérer les eaux pluviales
ENSSUP	Agir pour développement enseignement supérieur et recherche
ENSSUPSUB	Agir pour développement enseignement supérieur et recherche - SUBVENTION
ENVMT	Protéger et mettre en valeur l'environnement et cadre de vie
ENVMTSUB	Protéger et mettre en valeur l'environnement et cadre de vie - SUBVENTION
EQPMTCS	Offrir des équipements culturels et sportifs
EQPMTCSSUB	Offrir des équipements culturels et sportifs - SUBVENTION
FIC1SUB	Fonds d'Intervention Communautaire - 1ère génération
FIC2SUB	Fonds d'Intervention Communautaire - 2ème génération
GEMAPI	Gérer les Milieux Aquatiques et Prévenir les Inondations
HABITAT	Mettre en œuvre la politique de l'habitat
HABITATSUB	Mettre en œuvre la politique de l'habitat- SUBVENTION
NTIC	Développer les nouvelles technologies
NTICSUB	Développer les nouvelles technologies - SUBVENTION
PATRIM	Intervenir pour patrimoine communautaire (mobilier et bâti)
SECU	Contribuer à la sécurité à Lorient
VOIRIE	Aménager la voirie et les parcs de stationnement
VOIRIESUB	Aménager la voirie et les parcs de stationnement - SUBVENTION

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

b) Des dépenses d'investissement dynamiques

Les dépenses d'équipement à 43,422 M€ au BP 2021 et 53,849 M€ au BS 2021, se situent, à ce stade de la préparation budgétaire à 47,7 M€ pour un cadrage à 45 M€.

Les arbitrages budgétaires en cours rapprocheront les inscriptions du cadrage.
Ces dépenses d'équipement se répartissent schématiquement entre subventions d'équipement versées pour ¼ du total et dépenses sous maîtrise d'ouvrage directe pour ¾.

Parmi les programmes de subventions d'équipement versées peuvent être cités à ce stade :

PROGRAMMES	Montant prévisionnel BP 2022
PLAN LOCAL DE l'HABITAT	3 875 K €
REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL	2 000 K €
FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	1 117 K €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	380 K€
DATA CENTER	350 K€
CAMPUS DE LANVEUR	325 K€
GARE PEM	320 K€
RESEAU FIBRE OPTIQUE	267 K€
COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DE TABLE D'HENNEBONT	275 K€
RESEAU FIBRE OPTIQUE	268 K€
TCSP 2EME TRANCHE	200 K€
SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE	179 K€

Parmi les principaux programmes d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération :

PROGRAMMES	MONTANT BP 2022
COLLECTE / TRAITEMENT DES DECHETS	6 897 k€
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	4 363 k€
BASE DE SOUS MARINS	3 088 k€
PARCS D'ACTIVITES	2 644 k€
INTERVENTION PATRIMOINE BÂTI	1 935 k€
TCSP	1 790 k€
SERVICE GENERAUX	1 728 k€
CENTRES DE SECOURS	1 490 k€
PARC TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE	1 435 k€
PROJET HIT	1 039 k€
ETUDES D'AMENAGEMENT	827 k€
SHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE	825 k€
GOLFS	633 k€
PARKING RELAIS	612 k€
DATA CENTER	600 k€
RESEAU FIBRE OPTIQUE	586 k€
PARC DES EXPOSITIONS	515 k€
PEPINIERE D'ENTREPRISES	440 k€
PLH	380 k€
GARE PEM	370 k€

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Dépenses financières

Les dépenses financières d'investissement regroupent les immobilisations financières (chapitre 27 – avances remboursables), les prises de participation (chapitre 26) et le remboursement en capital de dette.

Il est prévu au BP 2022 3 M€ de prise de participation financière, répartis comme suit :

- 1M€ au capital de la SEMLK
- 500 k€ au capital de EPL Aménagement
- 1,5 M€ au capital de la Foncière Immobilière Commerciale

Le remboursement de capital de dette est estimé au BP 2022 à 14,3 M€

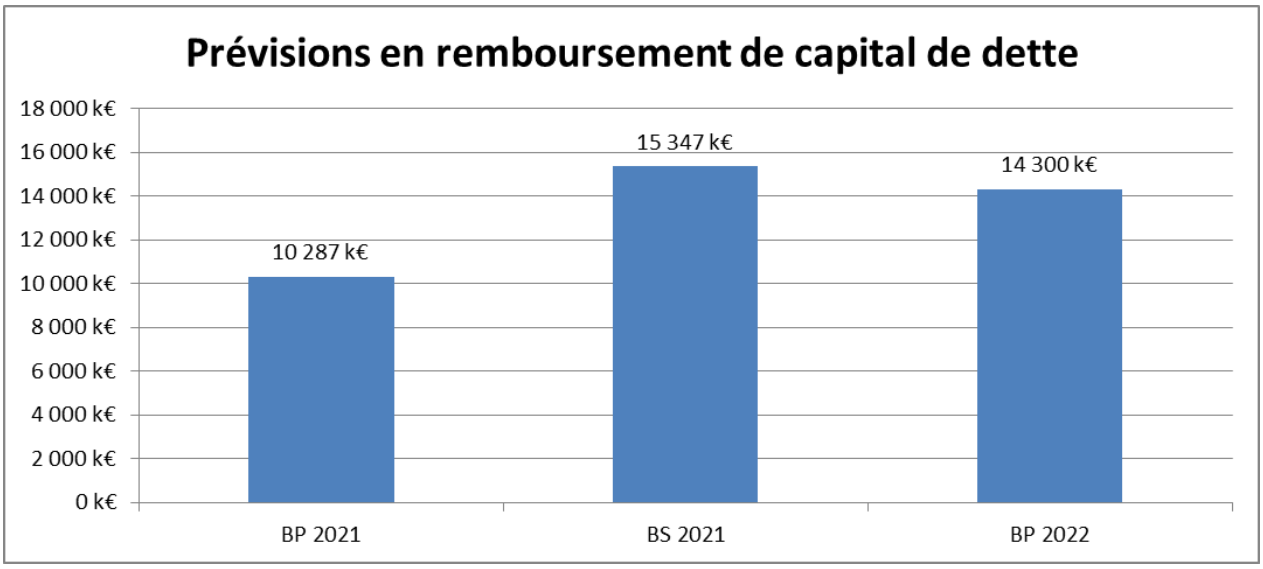

La prévision en remboursement de capital de dette est donc estimée en diminution de 1 M€ par rapport au BS 2021. L'augmentation entre le BP et le BS 2021 était due à la régularisation des flux de dettes. Le pendant à la dépense complémentaire se trouvant en recettes au chapitre 27.

Opérations pour compte de tiers

Il est prévu au BP 2022 près de 4 M€ de dépenses au titre des opérations sous mandat dont 3,2 M pour l'opération de la STEP du port de pêche.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

4) SECTION D'INVESTISSEMENT - DES RECETTES ENCORE EN CALIBRAGE

Le recensement des recettes d'équipement reste à valider. A ce jour, sont inscrites **3,153 M€** de subventions d'investissement perçues dont 1 084 761 € d'attribution de compensation d'investissement. Le détail par programme subventionné est indiqué ci-dessous :

CENTRE DE SECOURS - BUBRY	62 000,00 €
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	600 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100 000,00 €
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	445 900,00 €
KERGOUSSEL	290 000,00 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	296 976,00 €
RESEAU FIBRE OPTIQUE	154 000,00 €
SERVICES GENERAUX	120 000,00 €

Ce niveau de subventionnement reste bien en deça du financement prévisionnel issu du PPI (5M€ sur la base de la prospective PPI, cf schéma ci-dessous). Les échanges entre services avant le vote du budget primitif devront permettre d'identifier les subventions prévisibles non inscrites.

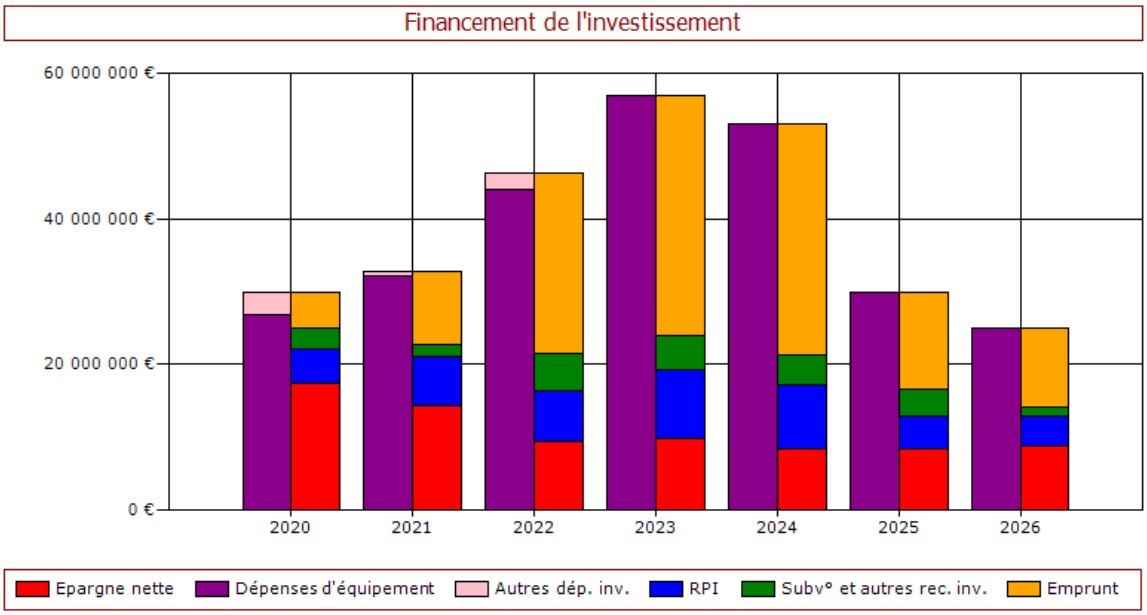

Il est par ailleurs prévu 2,127 M€ de cession d'immobilisations au titre du BP 2022 dont 1,4 M€ au titre du terrain de la zone de Kergoussel et 458 k€ au titre de la vente du dernier terrain de la zone d'HAlioparc.

Les recettes financières sont prévues, hors emprunts de l'exercice, à 5 M€ correspondant au remboursement de capital de dette pris en charge par le budget principal puis remboursé par les budgets annexes.

Sur la base du niveau des dépenses d'équipement les recettes de FCTVA sont attendues légèrement supérieures à 4 M€.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

IV. UNE STRATEGIE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE QUI SE TRADUIT PAR UNE SANTE FINANCIERE ACCEPTABLE TOUS BUDGETS CONFONDUS

A) ELEMENTS GENERAUX SUR LA DETTE DE L'ETABLISSEMENT

Au budget principal, après mobilisation des emprunts sur l'exercice 2021, la charge de la dette est estimée à ce stade pour le budget primitif 2022 à 14.3 M€ de remboursement en capital et à 2 M € d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2021, à l'occasion du budget supplémentaire, et à la demande du comptable public, les flux croisés de dette ont fait l'objet d'une normalisation comptable visant à comptabiliser sur le budget principal la totalité des intérêts et du capital remboursé lorsque des contrats de prêts avaient fait l'objet d'une répartition entre le budget principal et le budget annexe. Les quotes-part de flux concernant les budgets annexes faisant ensuite l'objet d'un remboursement par ces derniers au profit du budget principal (au chapitre 76 pour les intérêts, au chapitre 27 pour le capital).

Afin de déterminer l'endettement du seul budget principal, l'encours de dette doit donc être retraité de ces flux croisés.

Encours total au 01/01/2022	144 194 K€ €
Encours flux croisé budgets annexes au 01/01/2022	39 195 K€ €
Encours net au 01/01/2022	**104 999 K€ €**

Tous budgets confondus, l'encours de dette au 1er janvier 2022 est projeté à 206 M€.

Au CA 2020 le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élèvait à 3.87 années pour le budget principal et à 4.25 années pour l'ensemble des budgets, dette des PAE et de la ZAC de la gare non comprise puisque la dette sur ces budgets a vocation à être temporaire dans l'attente de la commercialisation.

Le ratio de désendettement de Lorient Agglomération continue donc à s'améliorer par effet du moindre recours à l'emprunt, malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé. En comparaison à la strate des groupements de 100 000 habitants, ce délai était inférieur à la moyenne nationale (5,14 ans aux CA 2020, dernier chiffre disponible (DGCL, 2021).

Le taux moyen des intérêts de la dette à ce jour est de 1.49% pour le budget principal et de 1.41 % pour l'ensemble des budgets.

Tous budgets, emprunts de fin d'année 2021 compris, la charge de la dette pour 2022 est estimée à 20.2 M€ de remboursement de capital et à 2.6 M€ d'intérêts.

Sur la base de la prospective établie en application du PPI et dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, le recours à l'emprunt sur 2022 est envisagé à hauteur de 25 M€.

B) Opérations menées sur la dette sur 2021 et poursuivies sur 2022

Au cours de l'année 2021, Lorient Agglomération a sollicité la SFIL pour obtenir un refinancement de plusieurs contrats detenus auprés de l'établissement pour son budget principal et budget assainissement. Cette opération a permis à Lorient Agglomération d'obtenir des taux fixe intérressants et de classer 1A la charte Gissler les nouveaux contrats.

Propositions de la SFIL	Encours actuel	IRA	Total Encours nouveau	Durée	Taux

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Budget Principal	4 241 370.56 €	1 753 000 €	5 994 370.56 €	20 ans	0.65 %
Budget Assainissement	1 383 519.33 €	347 000 €	1 730 519.33 €	15 ans	0.57 %

Cette opération a représenté un coût mais a permis une diminution des frais financiers allégeant la section de fonctionnement :

Le coût global de cette opération se présente ainsi :

- Budget principal : + 600 815.87 €
- Budget assainissement : + 95 012.83

En intérêts, sur la section de fonctionnement

- Budget Principal : - 1 195 431.97 €
- Budget Assainissement : - 266 430.21 €

L'indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) a été capitalisée dans l'encours de dette.

Sur 2022, Lorient Agglomération poursuivra sa gestion active de la dette : un emprunt d'une durée de 13 ans sera transféré du budget des ports au budget principal qui refinancera cette dette pour le recours à un emprunt d'une durée d'amortissement plus élevée. Cette mise en cohérence les durées d'amortissement des biens et leurs modes de financement permettra de soulager les contraintes de l'atteinte de l'équilibre réel de ce budget annexe (cf. ci-dessous présentation du budget annexe)

C) LA STRUCTURATION DE LA DETTE

La dette en cours sur l'ensemble des budgets est composée d'emprunts à taux fixes pour 60 % (117 M€) et d'emprunts indexés sur des taux susceptibles de variations pour 40 % (77 M€). Cette seconde part se répartit entre des taux variables classiques (39 M€), des taux indexés sur le Livret A (33 M€) et des taux structurés (5 M€).

Les emprunts réalisés sur les budgets annexes sont plus fréquemment indexés sur des taux fixes, afin de sécuriser la charge financière à supporter par ces budgets jusqu'à échéance finale des emprunts.

La dette propre du budget principal (sans les emprunts affectés aux budgets annexes) est composée de taux fixes pour 44% (43.2 M€) et de taux variables et Livret A pour un volume quasi-similaire (51 M€ soit 52 %). Ce choix, est une façon d'allier souplesse (la renégociation des taux variables présentant moins de difficulté) et sécurité (un taux fixe permet de socler la dette et de disposer de perspectives fiables de son endettement).Les 4 % restants sont constitués de produits à barrière, c'est-à-dire de produits pour lesquels le taux acquitté s'enchérit si un index prédéfini dépasse un certain seuil, la barrière. Il est à noter que ces emprunts structurés sont sans effet de levier et que la barrière semble suffisamment élevée pour ne pas être risquée par rapport à l'index observé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

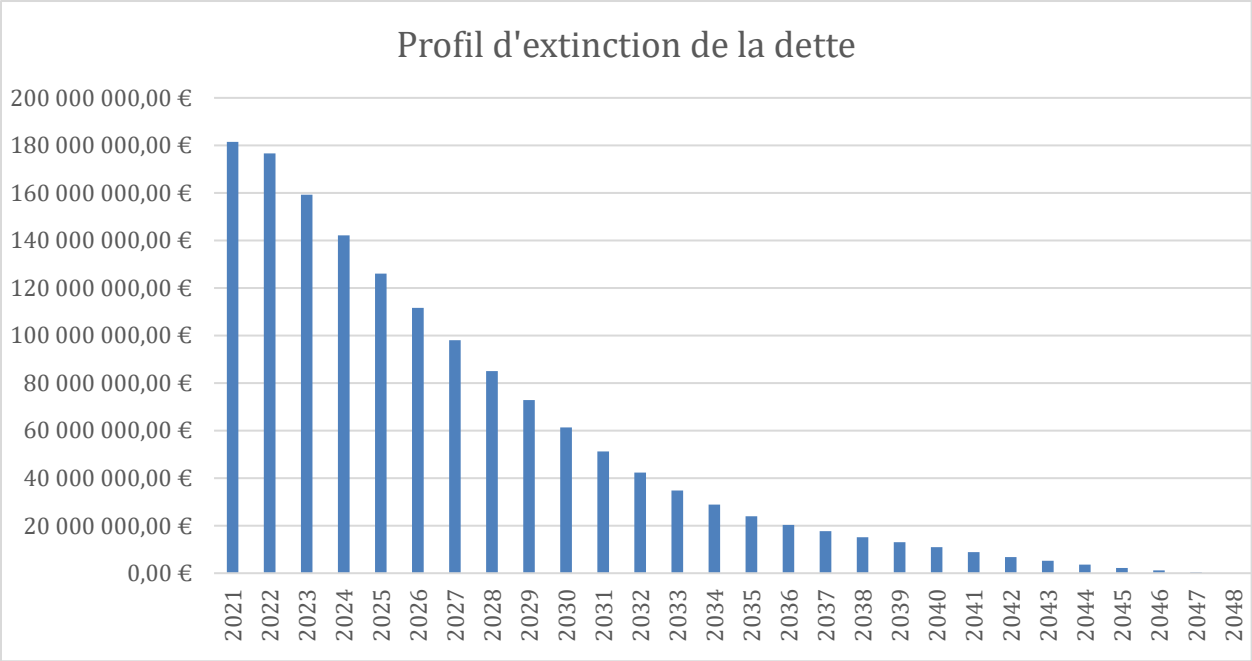

L'emprunt s'achevant en 2048 a été contracté en 2008 pour une durée de 40 ans pour financer le Pont des Indes dans le cadre du Triskell I. Sur le Triskell 2, certains emprunts ont été contractés sur une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et s'achèveront en 2047.

C) UNE DETTE NON RISQUEE

Tous budgets confondus, 95.68 % de l'encours est positionné en A1, avec des indexations à taux fixes simples ou à taux variables classiques.

Si les taux d'intérêt devaient être haussiers, les conséquences sur le montant total des frais financiers seraient donc limitées.

Charte Gissler tous budgets confondus

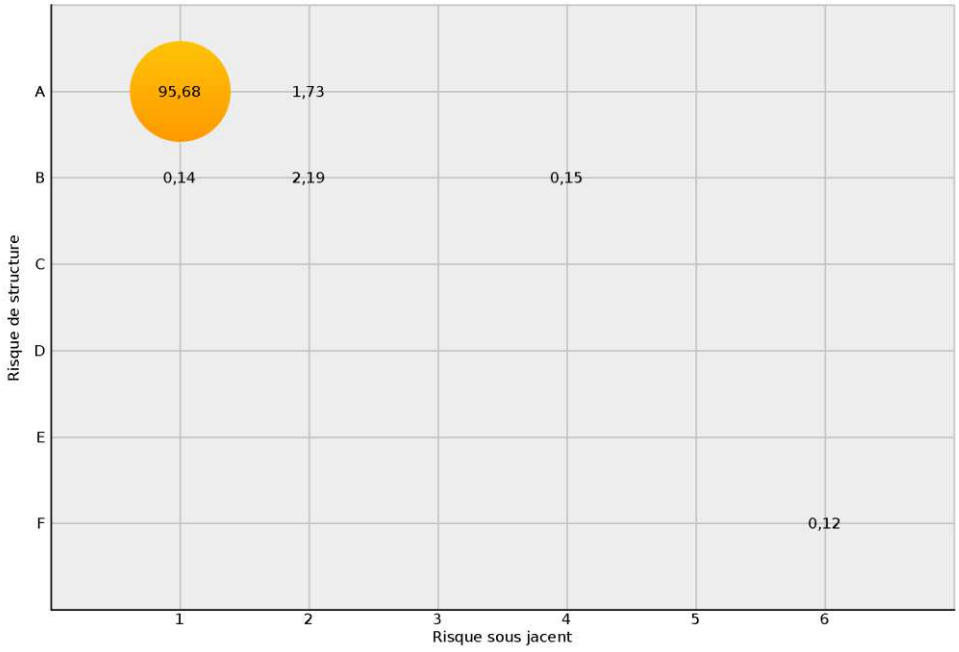

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Au budget principal

Au budget principal, la dette ne présente aucun risque de taux puisque 92.04 % de notre encours est classifié en catégorie A1. La classification la plus dégradée sur le budget principal est B2 pour 4.29% de l'encours. La classification B2 ne présente pas de risque.

Pour 2022, Lorient Agglomération poursuivra l'optimisation de sa dette en saisissant toutes les opportunités sur les marchés notamment en arbitrant systématiquement taux fixes contre taux indexés et en interrogeant un grand nombre de prêteurs à chaque consultation bancaire

La typologie de contrats souscrits sera dépendante de la nature des biens financés et de leur durée d'amortissement. Dans le contexte actuel de taux, les emprunts à taux fixes pourraient être privilégiés pour le financement des biens durables. Les emprunts à taux variables étant plus indiqués pour des financements temporaires (zones d'activité ou aménagement de la gare) puisqu'ils permettent une sortie de l'emprunt sans pénalités.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

V. Orientations 2022 pour les budgets annexes

A) Budget annexe des Transports urbains

Analyse rétrospective :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en constante augmentation, elles sont principalement constituées de la rémunération du délégataire et donc évoluent mécaniquement selon la révision annuelle des coûts d'exploitation en application du contrat de DSP.

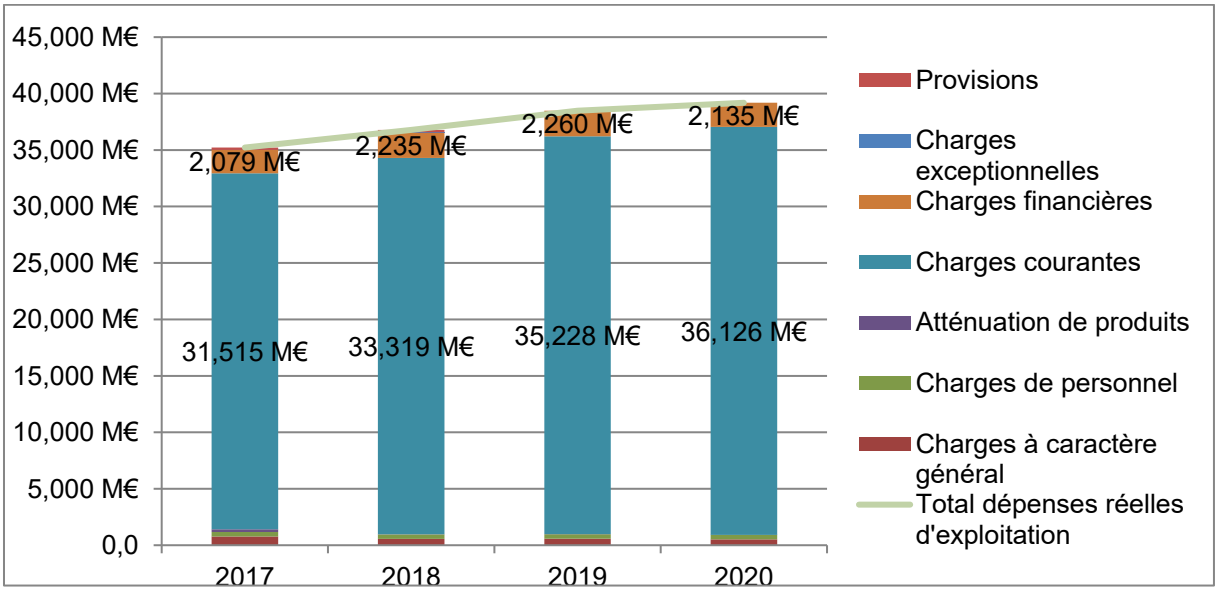

La crise sanitaire de 2020 a eu un fort impact sur ce budget et ses recettes. Si le produit de versement mobilité a été relativement peu impacté, les recettes commerciales ont subi une importante chute de près de 2M€.

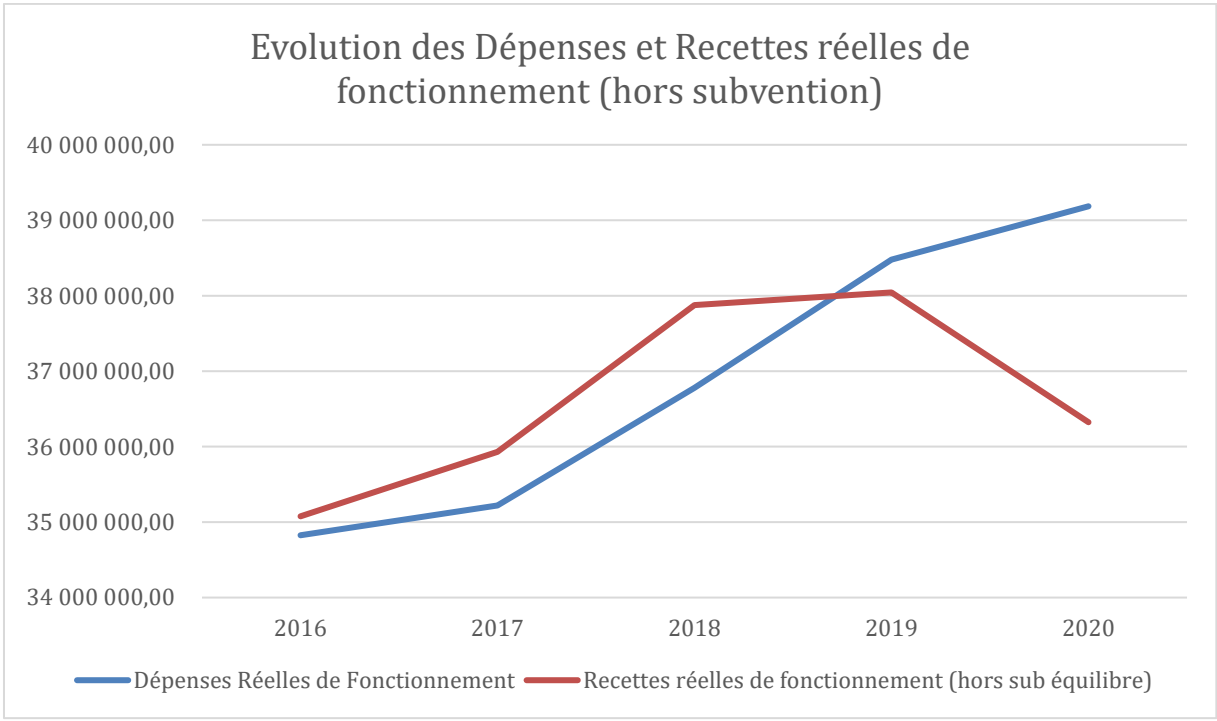

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Malgré ce contexte de crise sanitaire pesant sur les ressources, l'investissement avait connu en 2020 un rebond amené à perdurer pour la transition énergétique du parc de bus et de la flotte de navires à passagers.

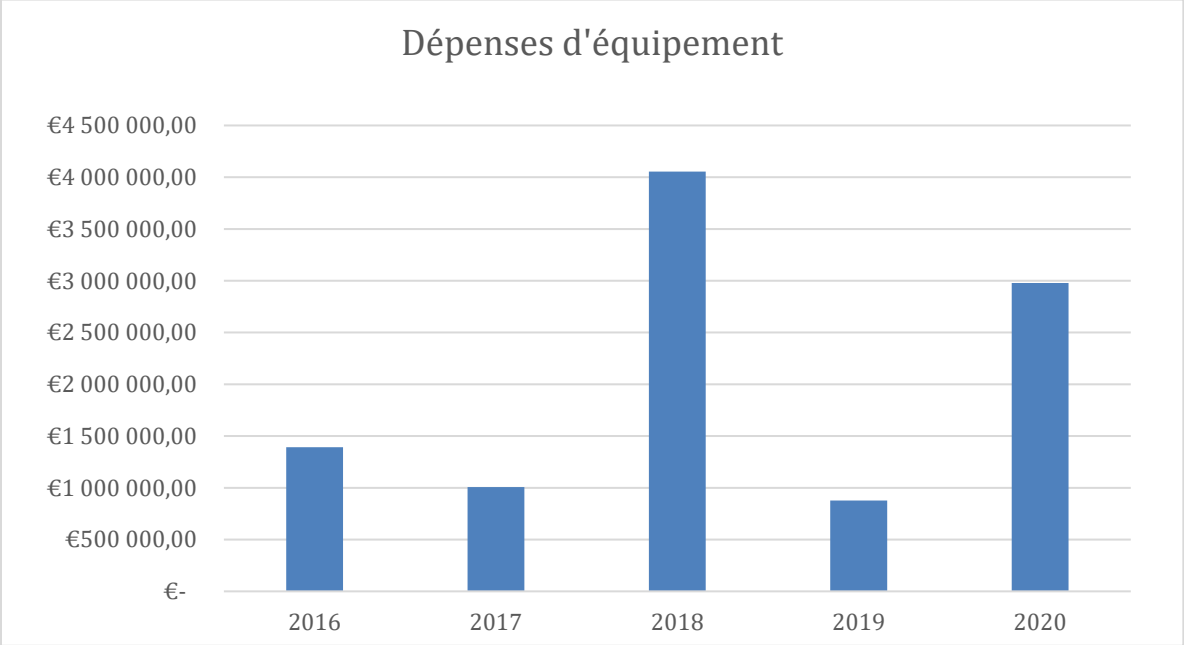

Afin de compenser la perte de recettes commerciales et assurer l'équilibre du budget annexe tout en préservant ses niveaux d'épargne, la subvention du budget principal a fortement progressé.

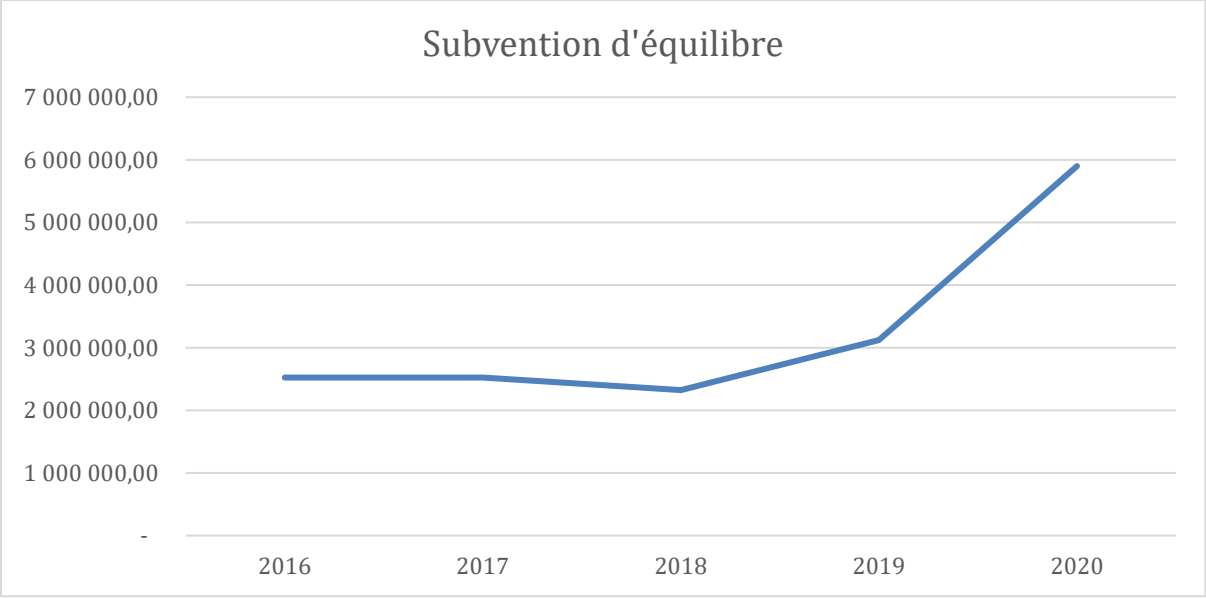

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions de la section de fonctionnement.

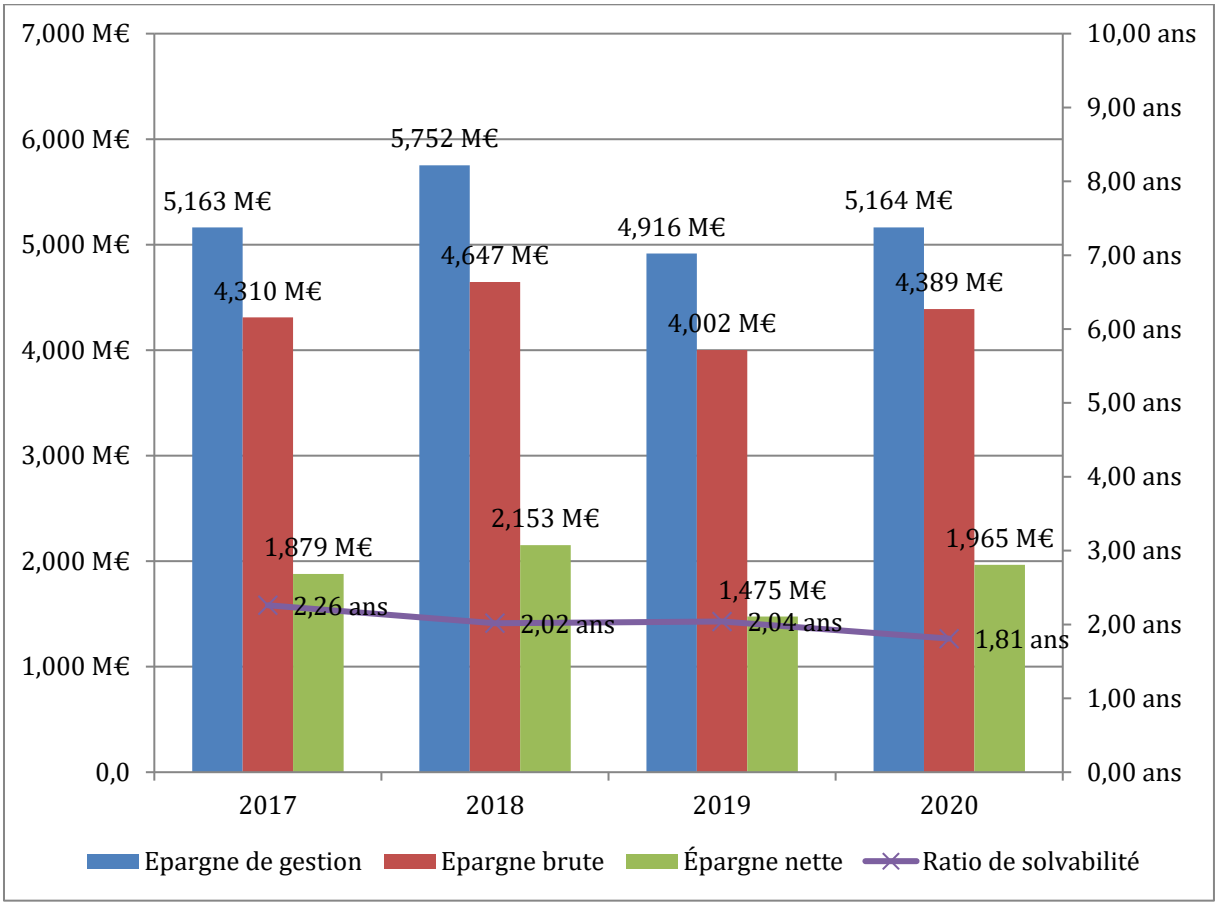

A la clôture de l'exercice 2020 le résultat net global était en baisse par rapport à celui de l'exercice 2019 : 604 638,30 € au CA 2020 et 935 748,21 € au CA 2019.

Situation envisagée en 2021

Section de fonctionnement

L'année 2021 est impactée par la signature d'un protocole transactionnel en fin d'exercice qui conditionnera le calcul de la rémunération du délégataire.

Les recettes commerciales sont reparties à la hausse mais sont loin encore d'atteindre le niveau antérieur à la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre envisagée à son niveau d'inscription (4.2M€) permettrait de dégager un résultat suffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (pas de recours à l'emprunt sur l'exercice).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Section d'investissement

Pour l'exercice 2021 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 4 M€.

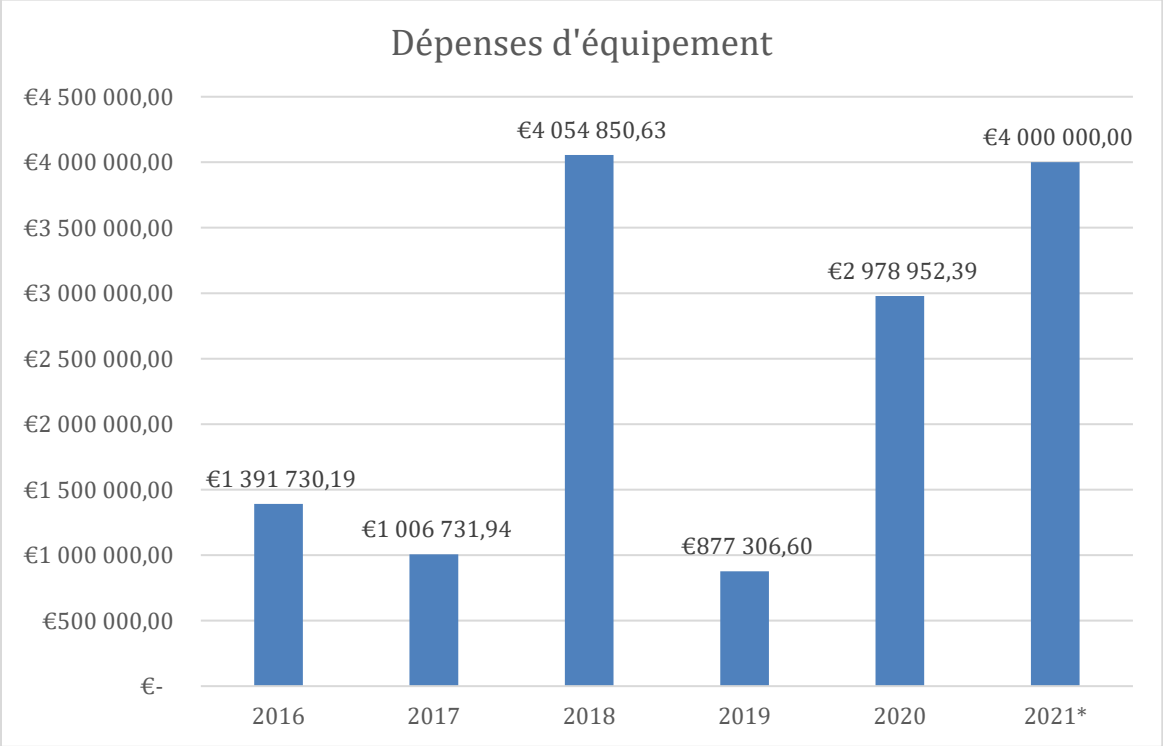

*estimatif

De facto, l'encours de dette sur ce budget est donc amené à diminuer pour être légèrement inférieur à 2 M€. La capacité de désendettement de ce budget restera inférieure à 2 ans.

Dépenses d'équipements envisagées pour la période 2021-2026 :

Pour le Budget Primitif 2022 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2022, sous réserve des derniers arbitrages, sont en très fortes évolutions puisque plus de 13 M€ de dépenses d'équipement sont prévues, contre 6,5 M€ au BP 2021, soit un doublement des dépenses d'équipement, traduction budgétaire de la politique de transition écologique rapide du service de transports urbains.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le PPI 2021-2026 :

PPI TU Dépenses	Autobus	Système d'aide à l'exploitation (SAEIV)	Bateau-bus	Billétique	Transition énergétique	TOTAL ANNUEL
2021	2 470 000 €	44 000 €	518 000 €		1 162 000 €	4 194 000 €
2022	3 415 000 €	3 000 000 €	1 770 000 €	600 000 €	5 128 000 €	13 913 000 €
2023	6 725 000 €	200 000 €	3 000 000 €	900 000 €	4 200 000 €	15 025 000 €
2024	5 700 000 €	200 000 €	1 400 000 €		4 200 000 €	11 500 000 €
2025	3 750 000 €	200 000 €	0 €			3 950 000 €
2026	3 000 000 €	200 000 €	0 €			3 200 000 €
TOTAL	**25 060 000 €**	**3 844 000 €**	**6 688 000 €**	**1 500 000 €**	**14 690 000 €**	**51 782 000 €**
PPI TU Recettes	**Autobus**	**Système d'aide à l'exploitation (SAEIV)**	**Bateau-bus**	**Billétique**	**Transition énergétique**	**TOTAL ANNUEL**
2021	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
2022	625 000 €		425 000 €	0 €	0 €	1 050 000 €
2023	0 €		0 €	0 €	2 575 000 €	2 575 000 €
2024			0 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €
2025	0 €				1 125 000 €	1 125 000 €
2026						0 €
TOTAL	**625 000 €**	**0 €**	**425 000 €**	**0 €**	**4 700 000 €**	**5 750 000 €**

Au regard de ce niveau d'investissement, et malgré :

- la remontée prévisionnelle progressive des recettes commerciales,
- le dynamisme du versement mobilité,
- l'arrêt du dispositif de remboursement au budget principal du flux de dette relatif au TCSP,

La subvention d'équilibre versée au budget annexe par le budget principal est envisagée pour 2022 à un niveau légèrement supérieur à celle de 2021 (pour mémoire 4,2 M€) afin de couvrir l'évolution de la rémunération du délégataire et la volonté d'assurer une part d'autofinancement « suffisante » afin de limiter les frais financiers.

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses d'équipement inscrites au BP 2022 seraient financées à 73 % par le recours à l'emprunt bancaire.

Ressources humaines

Au 31 octobre 2021, 7 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Transports.

Les inscriptions budgétaires envisagées au chapitre 012 pour le budget primitif 2022 sont les mêmes qu'au budget prévisionnel 2021, le remplacement par un agent plus jeune du directeur parti en retraite permettant d'absorber le GVT et les augmentations obligatoires.

Ce niveau d'inscription comprend la possibilité de prendre en charge un remplacement en cas d'absence.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

B) BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Analyse rétrospective :

Malgré la crise sanitaire le niveau d'investissement sur le budget EAU est resté élevé en 2020 avec près de 8 M€ de dépenses d'équipement.

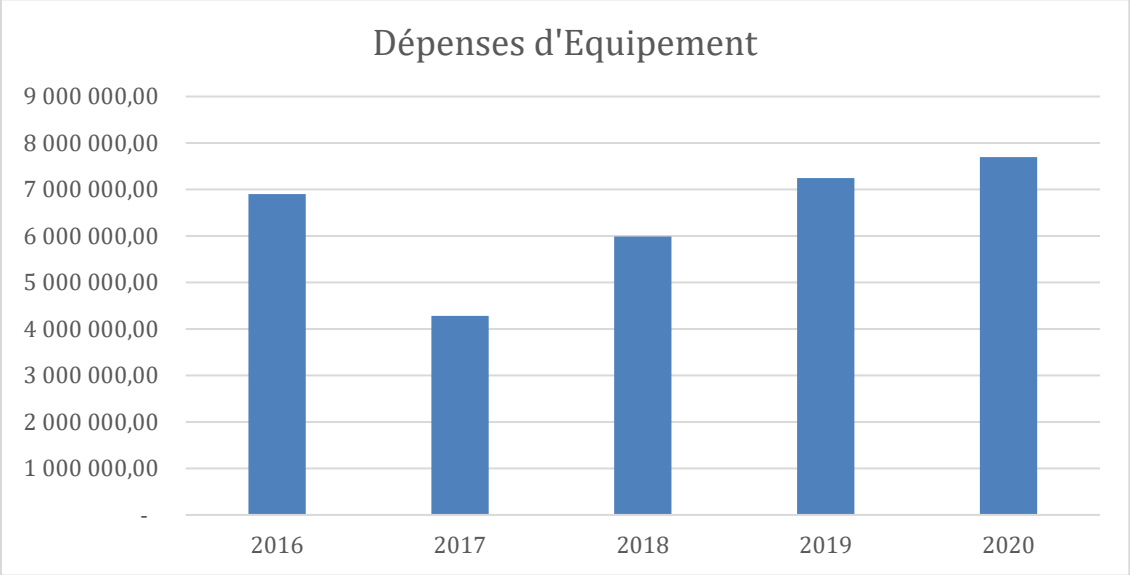

En rétrospective, dépenses et recettes de fonctionnement ont évolué de façon relativement parallèle au cours des derniers exercices.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

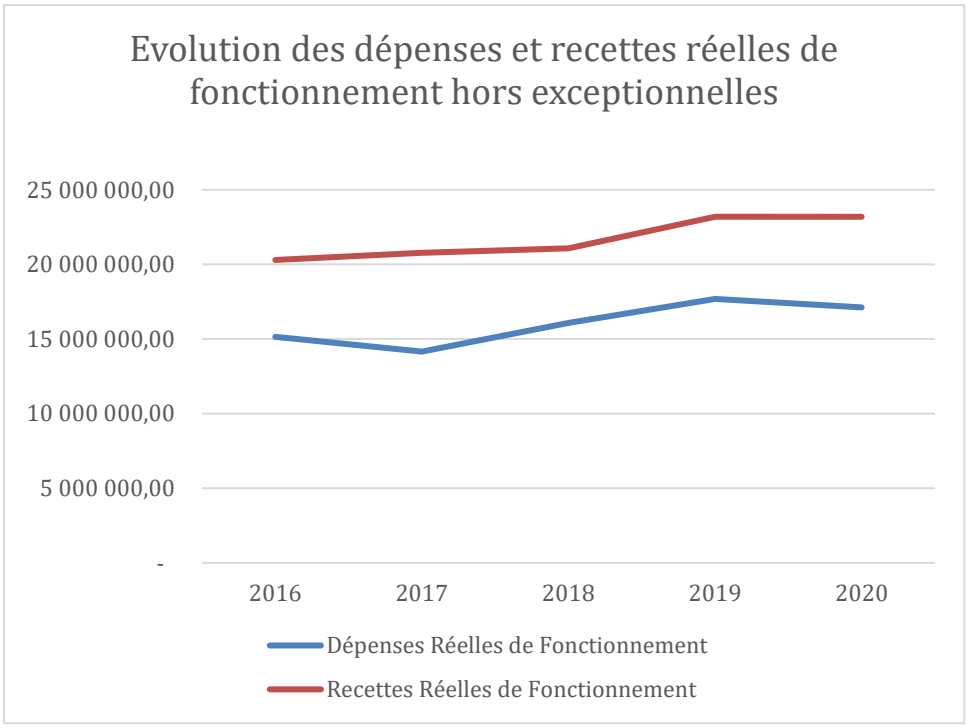

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.

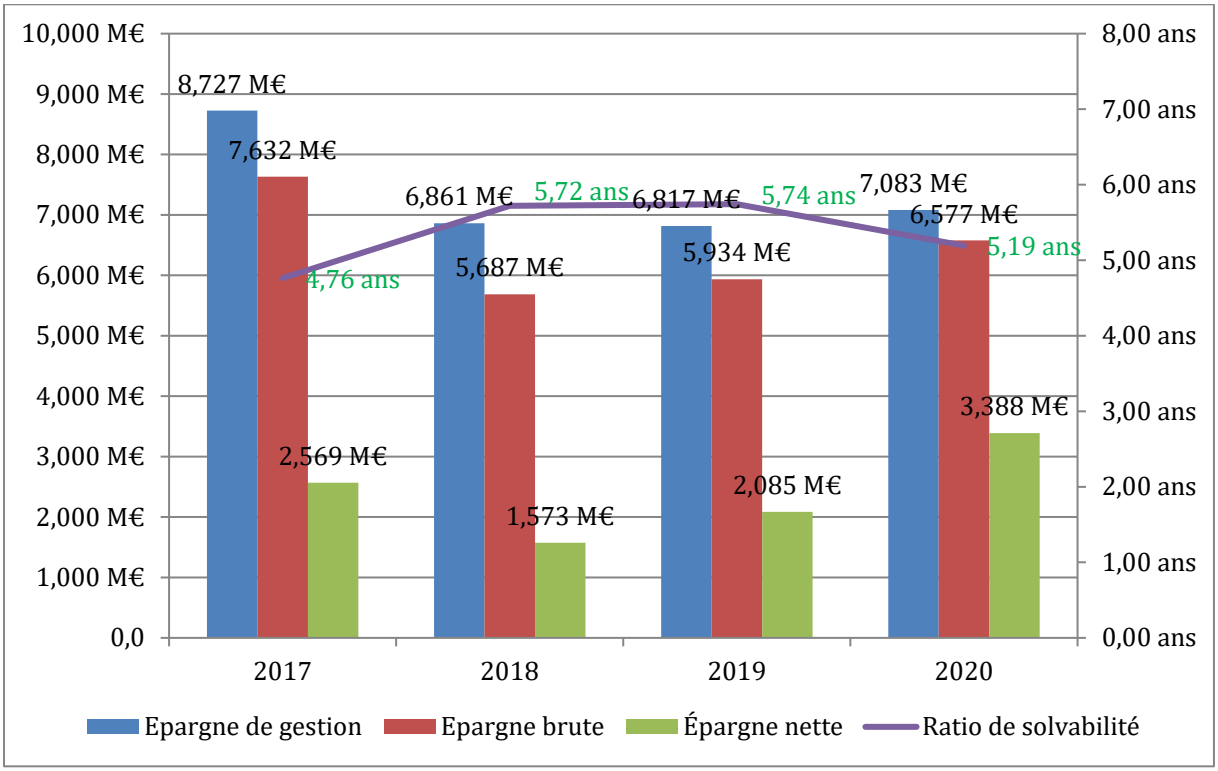

A la clôture de l'exercice 2020 le résultat net global était en baisse par rapport à celui de l'exercice 2019 : 903 577 € au CA 2020 et 1 008 119 € au CA 2019. Cette baisse s'explique par un moindre recours à l'emprunts sur l'exercice 2020 (2 735 K€), comparativement à 2019 (4 780 K€) d'où une légère diminution de la capacité de désendettement.

Situation envisagée en 2021 :

Section de fonctionnement (hors exceptionnel) :

Les dépenses prévisionnelles sont envisagées en hausse d'environ 2% par rapport au CA 2020, pour se situer aux alentours de 17,5 M€.

Les recettes sont prévues stables par rapport au CA 2020, soit environ 24 M€.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Section d'investissement :

Dépenses d'équipements envisagées pour la période 2021-2026 :

Pour l'exercice 2021 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 7 M€.

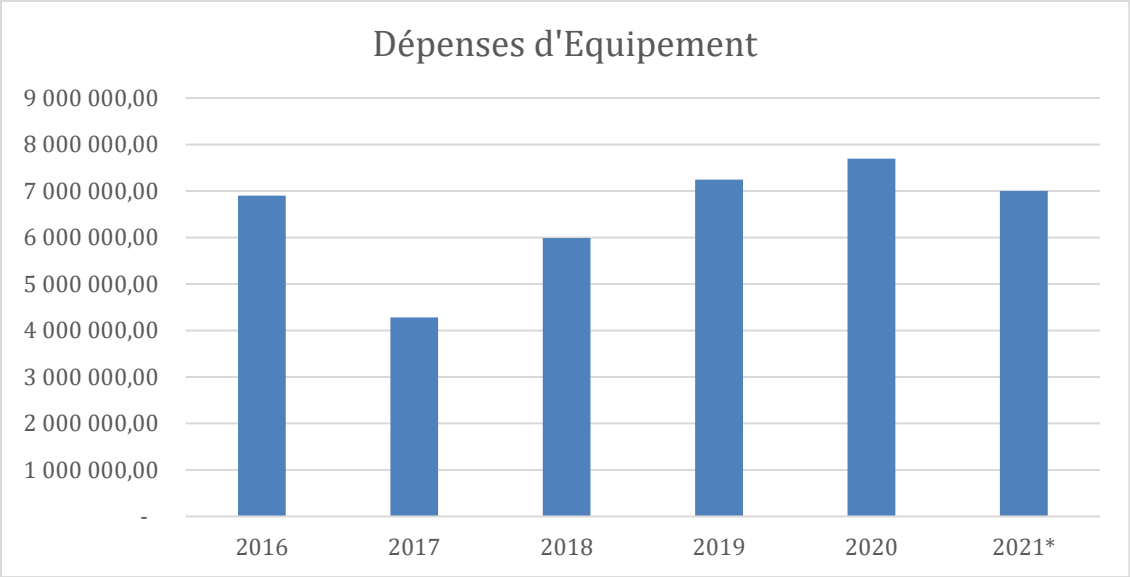

Le recours à l'emprunt ne dépassera pas 4,5 M€, pour 3.5 M€ de remboursement de la dette en capital sur l'exercice 2021. Par ailleurs l'exercice 2021 aura comptabilisé par opération non budgétaire les encours de dette transmis par transfert de Eau du Morbihan et de l'ex SIAEP pour 1,9 M€. Au total l'encours de la dette sur ce budget se situera donc aux alentours de 37 M€ au 31 décembre 2021.

La capacité de désendettement fin 2021sera légèrement inférieur à 6 ans, en légère hausse par rapport à 2020 mais de bon niveau au regard de la durée d'amortissement des biens sur ce budget.

Dépenses d'équipements envisagées pour la période 2021-2026 :

Pour le Budget Primitif 2022 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2022, sous réserve des derniers arbitrages, évoluent de 535 K€ par rapport aux prévisions inscrites au BP 2021, soit un montant total pour 2022 de 8,282 M€.

Les principaux programmes de travaux sont :

- Refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1.375 M€),
- Etudes et travaux sur des usines de production d'eau potable (630 K€),
- Travaux sur ouvrages de stockage d'eau (204 K€),
- Poursuite des renouvellements de réseaux d'eau et conduites de transports (4.970 M€).

Le PPI 2021-2026 :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

PPI EAU - Dépenses	Gestion du réseau d'eau potable et amélioration des performances de distribution	Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	TOTAL ANNUEL
2021	5 558 930,00	575 000,00	1 137 017,00	7 270 947,00
2022	5 980 000,00	194 500,00	1 825 000,00	7 999 500,00
2023	5 760 000,00	200 000,00	1 566 500,00	7 526 500,00
2024	5 660 000,00	208 750,00	2 421 500,00	8 290 250,00
2025	5 660 000,00	50 000,00	2 287 000,00	7 997 000,00
2026	6 440 000,00	379 500,00	1 807 000,00	8 626 500,00
TOTAL	**35 058 930,00**	**1 607 750,00**	**11 044 017,00**	**47 710 697,00**
PPI EAU - Recettes	Gestion du réseau d'eau potable et amélioration des performances de distribution	Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	
2021			15 826,00	15 826,00
2022			12 500,00	12 500,00
2023			25 000,00	25 000,00
2024				
2025				
2026				
TOTAL			**53 326,00**	**53 326,00**

Les dépenses d'équipement relatives à l'eau font l'objet de très faibles politiques de subventionnement.

La section de fonctionnement 2022 est envisagée avec un niveau de dépenses réelles d'environ 19,5 M€ dégradant le niveau d'épargne (épargne nette à ce stade de la préparation budgétaire de 600 K€).

Néanmoins la situation de ce budget au regard du ratio de solvabilité permet d'envisager, sur 2022, des inscriptions de dépenses d'équipement légèrement supérieures à la PPI.

Afin de conserver une capacité de désendettement inférieure au seuil d'alerte, la section de fonctionnement devra faire l'objet d'attentions dans son volet recettes autant que dépenses afin d'assurer le maintien d'une épargne nette permettant de ne pas trop accroitre le recours à l'emprunt.

Masse salariale

Avec un montant prévisionnel de 4,015 M€, la masse salariale au BP2022 de l'eau restera équivalente au BP 2021. Cela permet de prendre en compte les facteurs endogènes d'évolution sans augmentation, et de financer le remplacement potentiel de 5 agents absents.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

C) Budget annexe Ports de Plaisance

Analyse rétrospective :

Le budget des ports de plaisance a connu au cours des derniers exercices un niveau d'investissement élevé, particulièrement en 2020.

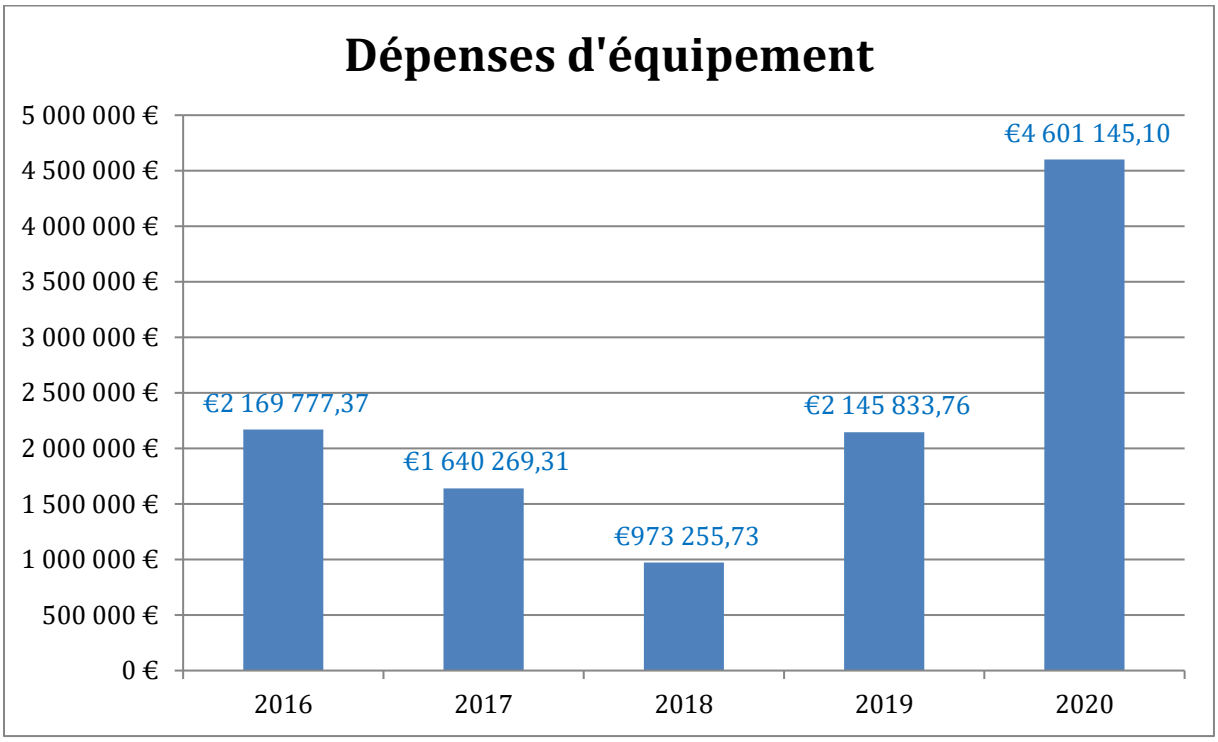

Sur la même période l'écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation s'est amélioré, passant de près de 300 k€ à près du double, principalement sous l'effet de la diminution sensible des charges financières dans un contexte favorable de taux d'intérêts.

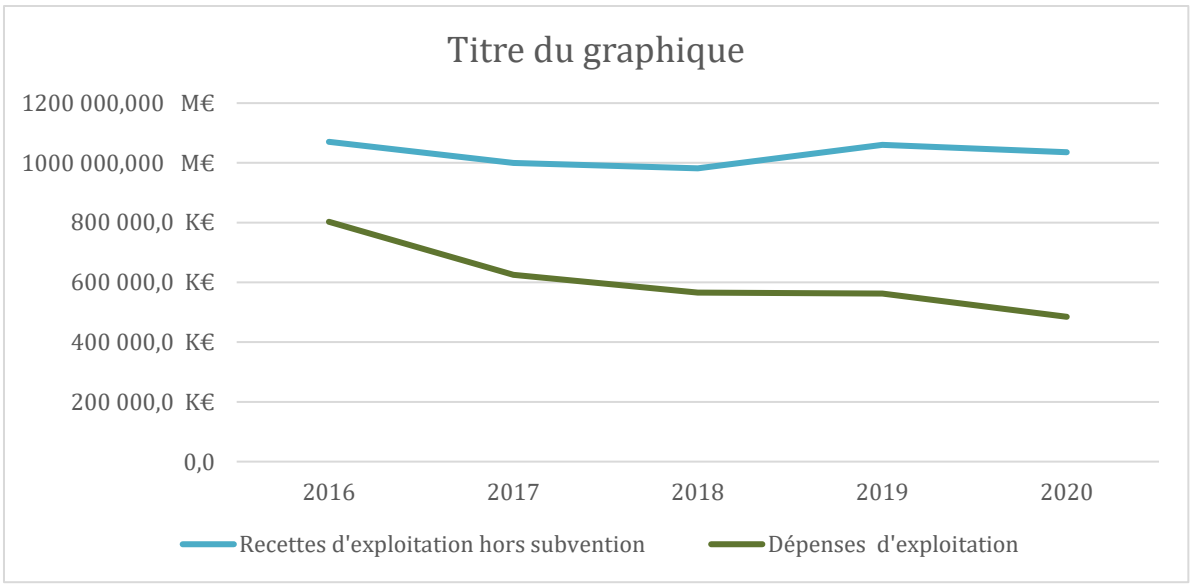

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Néanmoins le niveau élevé de dépenses d'équipement et la durée longue de l'amortissement des immobilisations ainsi constitué génèrent une augmentation régulière du solde des opérations d'ordre (DAP dans le graphique ci-dessous) et du capital de dette à rembourser annuellement.

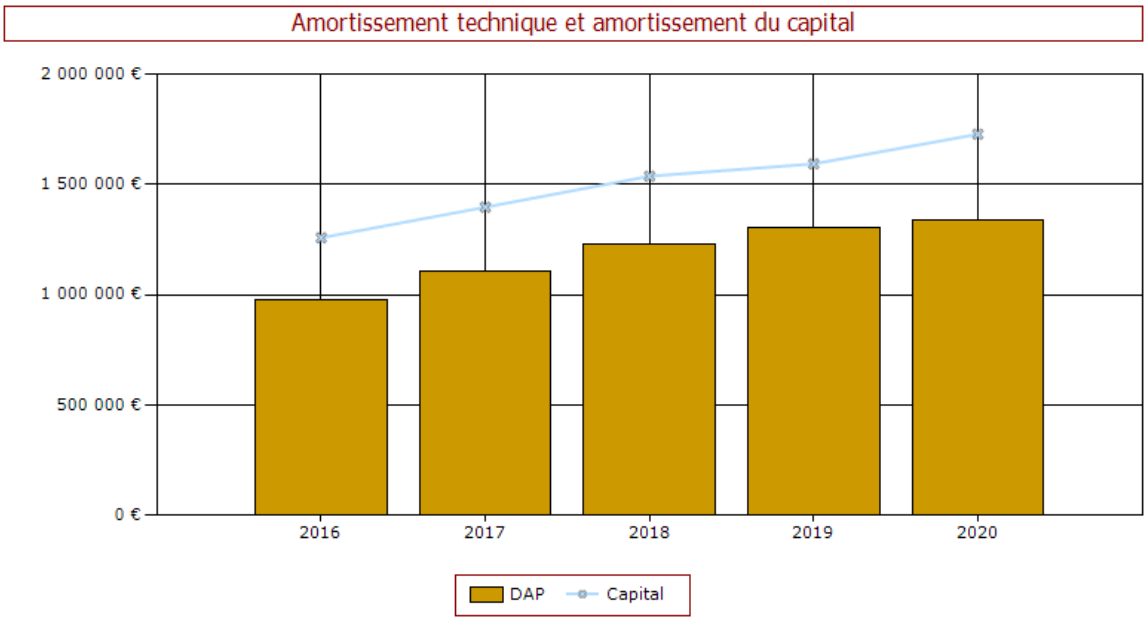

Malgré le niveau important des opérations d'ordre (supérieures aux recettes réelles), celles-ci ne couvrent pas le capital de dette remboursé sur l'exercice, condition de l'équilibre budgétaire réel défini par l'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Le budget (…) est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre (…) et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.. »*

Ces éléments obligent à une relative stabilité de la subvention d'équilibre versée par le budget principal malgré l'amélioration du solde réel d'exploitation.

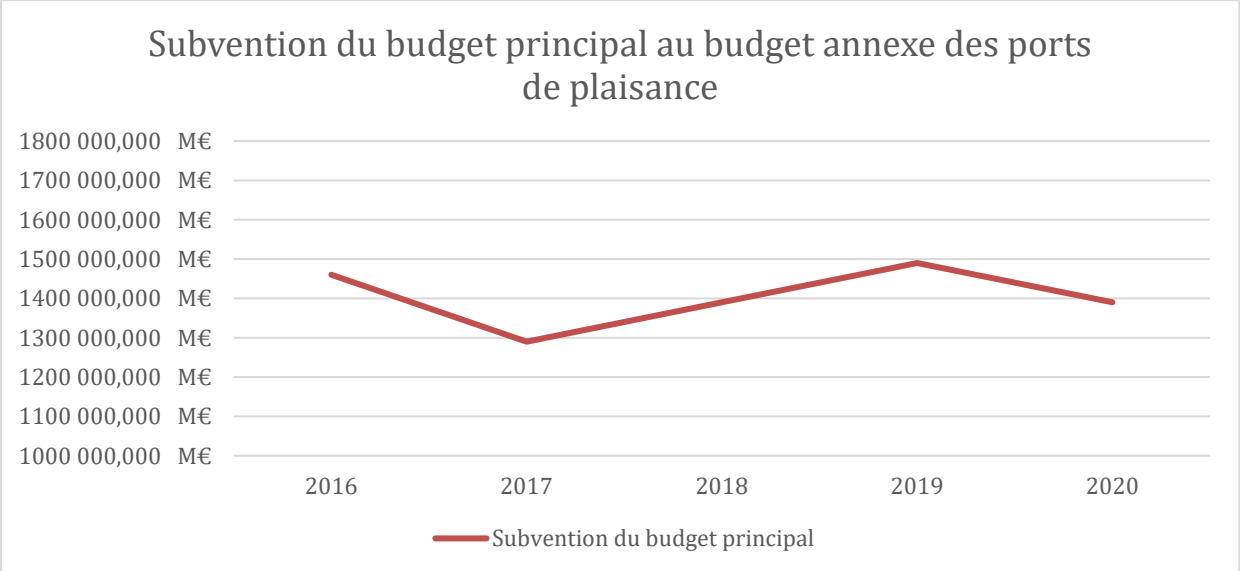

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions.

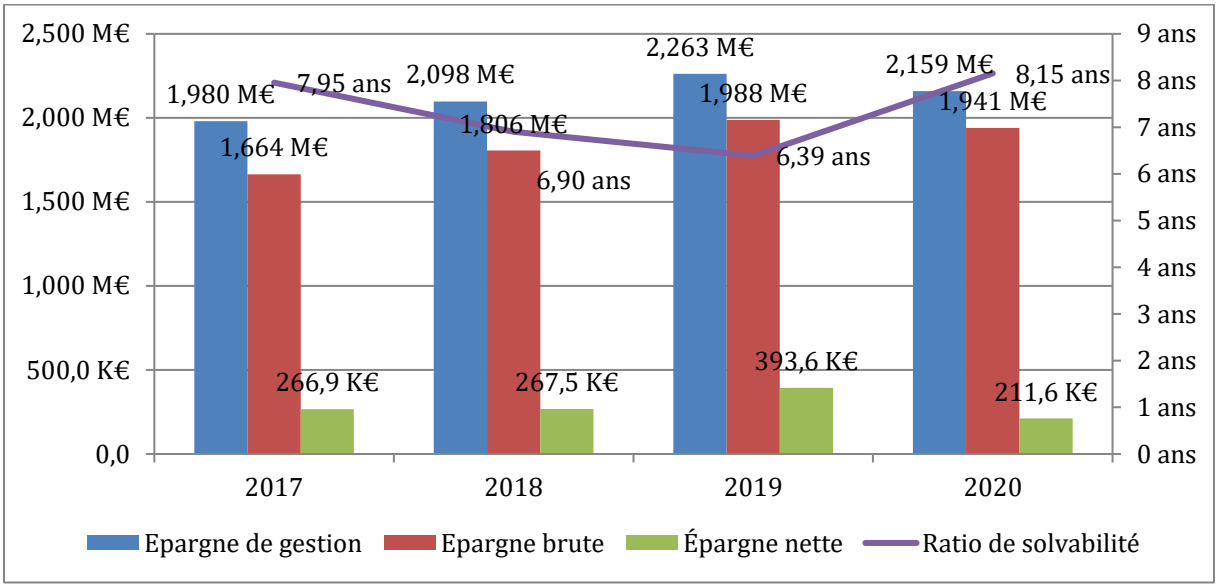

Le ratio de solvabilité est élevé. L'épargne nette faible est le signe d'un autofinancement insuffisant à prémunir ce budget d'une augmentation de son encours de dette.

A la clôture de l'exercice 2020 le résultat net global était stable par rapport à celui de l'exercice 2019 : 519 575,97 € au CA 2020 et 531 758,40 € au CA 2019, en raison d'un recours important à l'endettement (4 850 k€ en 2020 contre 1 830 k€ en 2019), à l'origine de l'augmentation de près de 2 années de la capacité de désendettement.

Situation envisagée en 2021

Section de fonctionnement

Si les recettes issues de la délégation de service public sont attendues en augmentation pour 2021, cette augmentation de suffira pas à maintenir la subvention d'équilibre au niveau moyen constaté aux comptes administratifs 2016-2020.

La subvention d'équilibre envisagée à son niveau d'inscription (1.6 M€) permettrait de dégager une épargne nette attendue légèrement supérieure à 100 k€, soit approximativement la moitié de l'épargne nette constatée au CA 2020.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Section d'investissement

Pour l'exercice 2021 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 4.7 M€ pour des recettes de subvention de l'ordre de 670 k€.

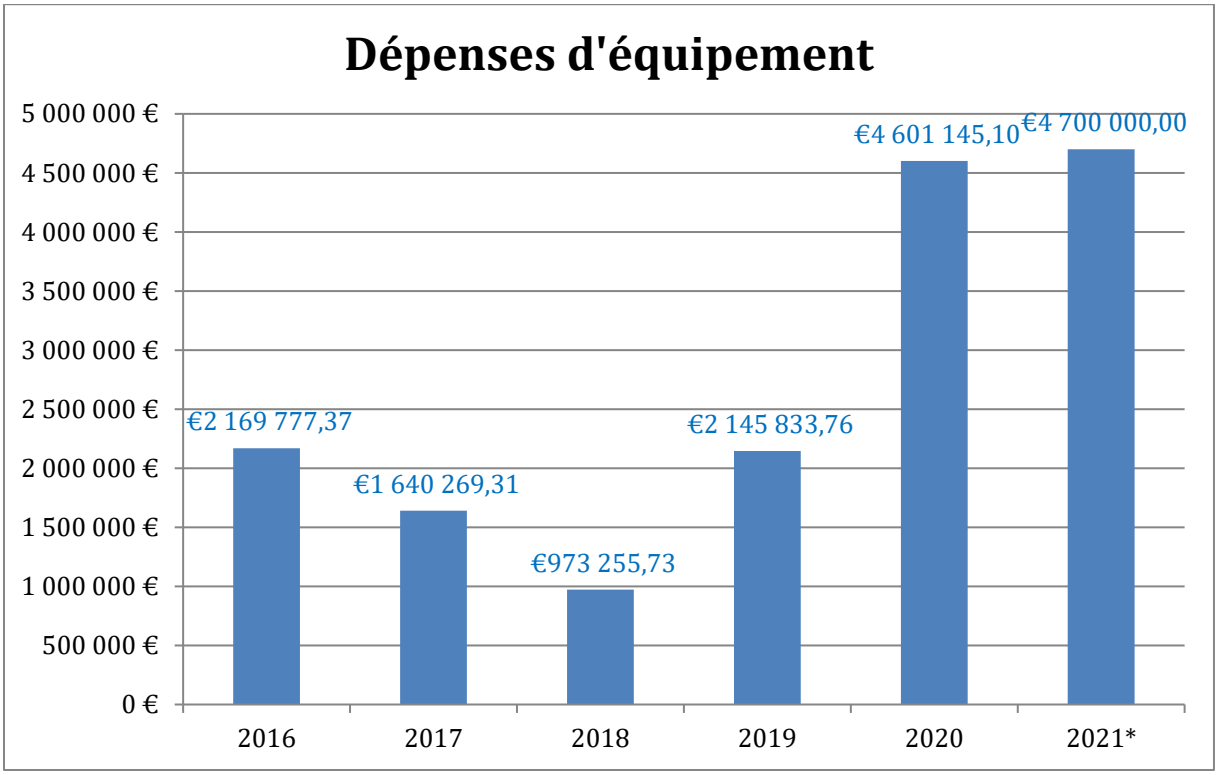

**estimation*

Le financement de ces dépenses d'équipement nécessitera le recours à l'emprunt pour environ 2,5 M€. Considérant le remboursement sur l'exercice de 2,1 M€, l'encours de dette augmentera de façon relativement modeste sur cet exercice 2021.

L'amélioration en flux réels de la section de fonctionnement permettra une légère décrue de la capacité de désendettement attendue pour fin 2021 légèrement inférieure à 8 ans.

Dépenses d'équipements envisagées pour la période 2021-2026 :

Pour le Budget Primitif 2022 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2022, sous réserve des derniers arbitrages, sont dans la continuité des derniers exercices avec 4,8 M€ de dépenses prévues, traduction budgétaire de l'ambition politique pour les ports et la maritimité. de transition écologique rapide du service de transports urbains.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le PPI 2021-2026 :

PPI Ports de plaisance Dépenses	Etudes et travaux neufs	Infrastructures existantes	Dragages	Capitaineries	Autres opérations	TOTAL ANNUEL
2021	1 610 000 €	841 000 €	2 150 000 €	73 000 €	52 000 €	4 726 000 €
2022	2 115 000 €	600 000 €	1 885 000 €	108 000 €	97 000 €	4 805 000 €
2023	5 352 500 €	621 000 €	1 900 000 €	597 000 €	67 000 €	8 537 500 €
2024	5 207 500 €	621 000 €	1 830 000 €	237 000 €	66 000 €	7 961 500 €
2025	5 507 500 €	621 000 €	1 890 000 €		78 000 €	8 096 500 €
2026	6 382 500 €	621 000 €	1 890 000 €		66 000 €	8 959 500 €
TOTAL	**26 175 000 €**	**3 925 000 €**	**11 545 000 €**	**1 015 000 €**	**426 000 €**	**43 086 000 €**
PPI Ports de plaisance Recettes	**Etudes et travaux neufs**	**Infrastructures existantes**	**Dragages**	**Capitaineries**	**Autres opérations**	**TOTAL ANNUEL**
2021	646 300 €	14 700 €				661 000 €
2022			70 000 €			70 000 €
2023	535 250 €		56 000 €			591 250 €
2024	520 750 €		30 000 €			550 750 €
2025	550 750 €		30 000 €			580 750 €
2026	638 250 €		30 000 €			668 250 €
TOTAL	**2 891 300 €**	**14 700 €**	**216 000 €**	**0 €**	**0 €**	**3 122 000 €**

Au regard du niveau des dépenses d'équipement prévues sur 2022, la subvention d'équilibre versée au budget annexe par le budget principal est envisagée au même niveau qu'en 2021 (1 620 k€).

La faible épargne nette de ce budget, la part modeste des dépenses d'équipement pouvant faire l'objet de subventions et les ambitions importantes sur ce domaine, transcrites par un PPI où les dépenses d'équipement atteignent une moyenne annuelle de 7 M€, auront, en l'état actuelle de la concession portuaire, une répercussion importante sur le niveau de cette subvention d'équilibre.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

D) BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget des parcs d'activité est un budget dit « de lotissement », géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains ainsi que les recettes de cession sont enregistrées en section de fonctionnement. La section d'investissement comptabilisant le financement de ces opérations (dette).

La différence entre dépenses d'aménagement et recettes de cessions constitue la variation du stock (valeur des terrains à commercialiser).

La collectivité doit, en prospective, s'assurer de l'équilibre de clôture de chacune des opérations. En cas de déficit le budget principal doit en effet équilibrer l'opération par une subvention de fonctionnement. A contrario, l'excédent constaté sur une opération est, à sa clôture, transféré au budget principal en recette de fonctionnement.

Analyse rétrospective :

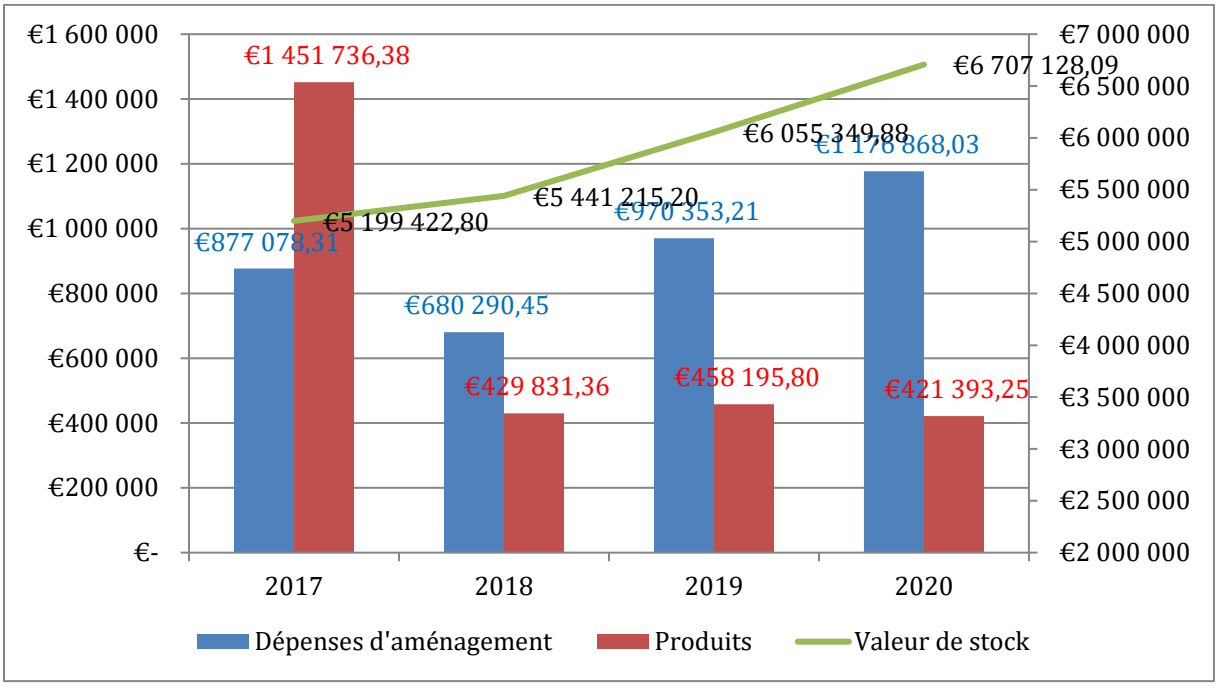

Au cours des exercices 2017 à 2020, la valeur du stock de terrains à vocation économique de Lorient Agglomération a augmenté de 30 %, passant de 5 199 k€ à 6 707 k€.

Cette augmentation, traduction d'une volonté de déployer l'offre de foncier économique est due notamment :

- A l'intégration de charges de personnel à ce budget à compter de l'exercice 2019 (161 k€ sur 2 exercices soit sur la période concernée 13 % de l'augmentation de la valeur de stock)
- A l'arrêt depuis 2018, et la mise en œuvre de la politique de contractualisation des dépenses de fonctionnement, de versements exceptionnels du budget principal qui venaient auparavant diminuer la valeur de stock ;
- Des dépenses de viabilisation et acquisisiton de 3,7 M€ sur la période pour des produits de cession de 2,1 M€.

Le financement de ces opérations se traduit par une dette bancaire de 3 126 k€ et d'une dette vis-à-vis du budget principal (avances remboursables) de 3 580 K€, le total des financement correspondant logiquement à la valeur de stock.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Situation envisagée en 2021

Il est à ce jour envisagé un niveau de dépenses sur l'exercice de près de 1M€ pour 355 k€ de recettes (183 k€ de recettes de cession, 172 k€ de subvention de clôture des opérations de Kergoussel et Parco), soit une augmentation de la valeur de stock de 645 k€ pour un stock total approchant les 7 400 k€

Un recours à l'emprunt bancaire sera mobilisé pour compenser cet effet de trésorerie de court terme. S'il devait s'avérer supérieur au strict besoin de l'exercice, une partie de la dette vis-à-vis du budget principal serait remboursée.

Pour le budget primitif 2022

Il est à ce jour envisagé pour près de 6 M€ de dépenses et 1 M€ de recettes sur l'exercices 2022, soit une augmentation de la valeur de stock de 5 M€ (+ 67%), approchant alors les 12 400 k€.

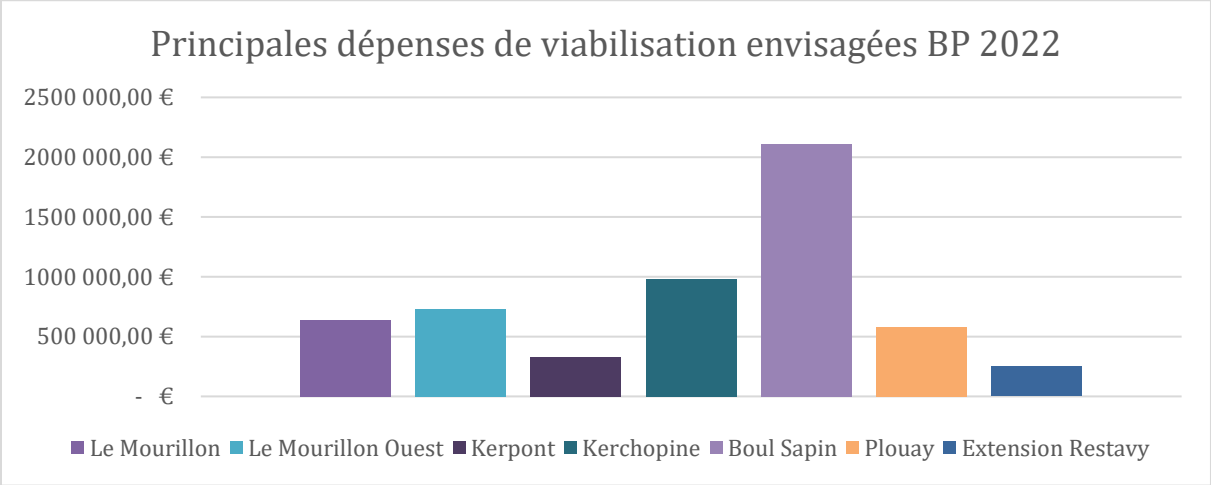

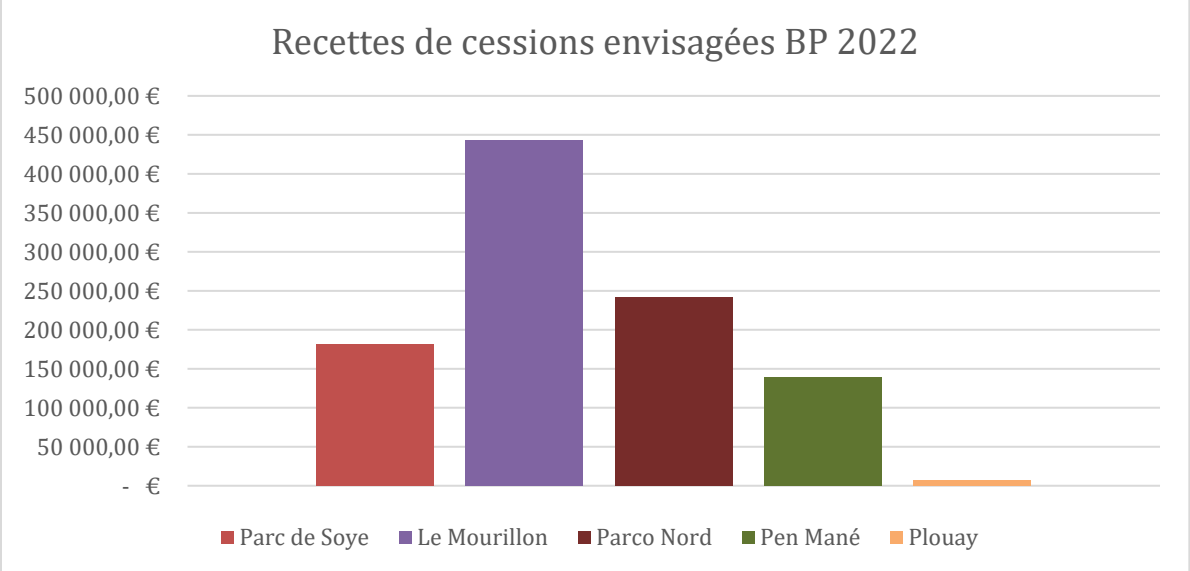

Prospective dépenses 2022-2026

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le budget primitif 2022 sera marqué par l'instauration d'une autorisation d'engagement, permettant la gestion pluriannuelle des crédits d'acquisition de terrain et de leur viabilisation. L'autorisation d'engagement doit permettre d'améliorer la qualité de la prévision budgétaire, d'obtenir un meilleur taux d'exécution des crédits et d'affiner le recours à l'endettement.

L'autorisation d'engagement est à ce jour dotée des crédits de paiements suivants, transcripton budgétaire de l'ambition affichée en matière de développement économique.

Zone	Montant pluriannuel	2022	2023	2024	2025	2026
Boul Sapin	**1 977 725 €**	1 977 725 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Croix du Mourillon	**260 000 €**	210 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Extension Kerpont	**11 475 734 €**	265 734 €	680 000 €	2 510 000 €	5 210 000 €	2 810 000 €
Extension Restavy	**3 600 000 €**	250 000 €	350 000 €	700 000 €	1 500 000 €	800 000 €
Extension Soye	**243 000 €**	20 000 €	136 000 €	49 000 €	28 000 €	10 000 €
Kerchopine	**939 000 €**	934 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €
Keroman	**10 000 €**	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Le Mourillon	**715 000 €**	640 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €
Le Mourillon Ouest	**729 000 €**	729 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Parc de Soye	**80 000 €**	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Parco Nord	**5 000 €**	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pen Mané	**567 100 €**	91 100 €	119 000 €	119 000 €	119 000 €	119 000 €
Plouay	**570 000 €**	570 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	21 171 559 €	**5 742 559 €**	**1 370 000 €**	**3 413 000 €**	**6 897 000 €**	**3 749 000 €**

Par ailleurs des dépenses relatives aux zones d'activités sont prévues au budget principal pour l'exercice 2022. Leur inscription au budget principal se justifie par la nature de l'opération (requalification de zone existante, exemple Soye, ou démarrage de l'opération, exemples La Cardonnière, Les Forges). Dans le cas d'une opération débutante, si la vocation économique de l'opération est attestée et qu'elle fait l'objet d'un aménagement par voie de lotissement, les immobilisations constituées sur le budget principal seront transférées au budget annexe (recette d'investissement au budget principal, dépenses de fonctionnement au budget annexe).

ZONE	Montant envisagé 2022 budget principal
HALIOPARC	27 000,00 €
KERGOUSSEL	12 000,00 €
LA CARDONIERE	1 530 000,00 €
LA VILLENEUVE HENNEBONT	144 000,00 €
LE MOURILLON	297 156,95 €
LE REFOL	60 000,00 €
LES FORGES INZINZAC	255 000,00 €
SOYE	258 000,00 €
ZAE RESTAVY PLOUAY	53 000,00 €
TOTAL	**2 636 156,95 €**

Masse salariale

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Avec un montant prévisionnel de 229 k€ pour 2022, la masse salariale envisagée sur ce budget, pour le financement des charges liées aux quatre agents rémunérés sur ce budget, est quasiment équivalente au BP 2021 (+0.48 %).

E) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Analyse rétrospective :

Sur les exercices 2019 et 2020 aucune dépense d'investissement n'a été comptabilisée.

En fonctionnement, la variation dépend essentiellement des dépenses et recettes réalisées dans le cadre du programme de réhabilitations groupées des filières d'ANC. Celui-ci s'est terminé fin 2020.

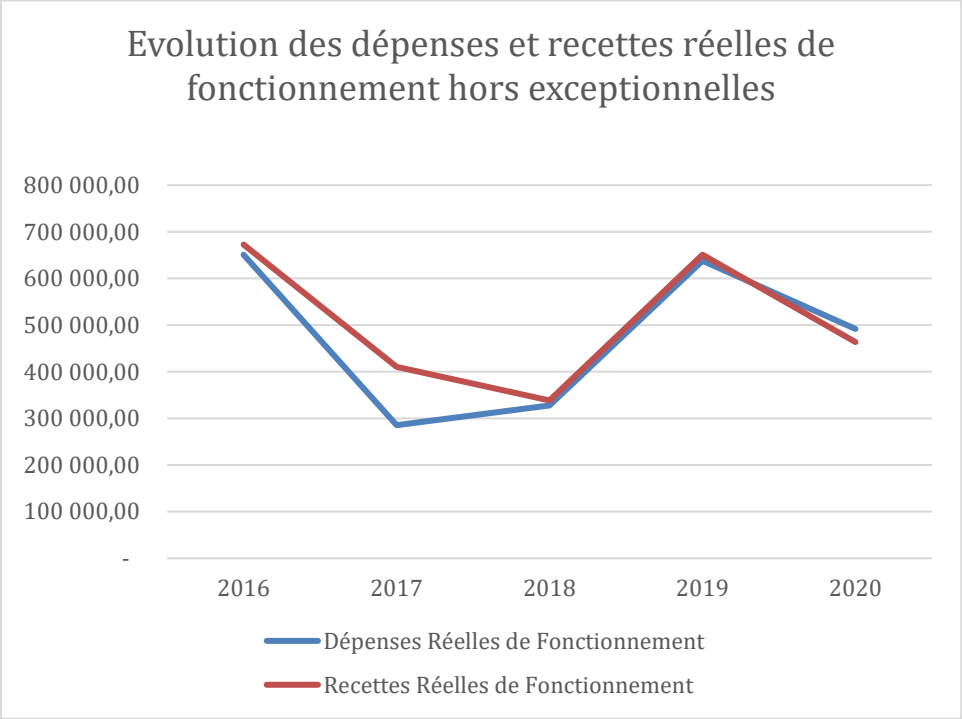

A la clôture de l'exercice 2020 le résultat net global était en baisse par rapport à celui de l'exercice 2019 : 91 296 € au CA 2020 et 119 279 € au CA 2019.

Sur l'exercice 2020, les recettes se sont avérées inférieures aux dépenses. L'équilibre budgétaire n'étant plus assuré que par consommation des reports du résultat.

Situation envisagée en 2021 :

Section de fonctionnement :

Les résultats de l'exercice 21 sont attendus dans la continuité de l'exercice 2020 avec un niveau de dépenses réelles légèrement supérieur à celui des recettes.

Le volume total des opérations sera en revanche en forte baisse du fait de la fin du programme de réhabilitation des installations d'ANC.

Les résultats antérieurs permettront de maintenir un résultat de clôture 2021 positif.

Section d'investissement :

La section d'investissement présentera un excédent de clôture, d'environ 40 K€ : les recettes de la section d'investissement (exclusivement les amortissements des immobilisations) n'étant pour l'instant consommées par aucune dépense.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Dépenses d'équipements envisagées pour la période 2021-2026 :

Pour l'exercice 2021 :

Aucune réalisation prévue en 2021.

Pour le Budget Primitif 2022 :

Les dépenses d'équipements programmées au budget primitif 2022 ne sont pas significatives.

Le PPI 2021-2026 :

S'il n'y a pas de PPI formalisées sur ce budget, les biens amortis (module de gestion des installations d'ANC, véhicules, ...), devront sur la période 2021-2026 faire l'objet d'un renouvellement. L'autofinancement accumulé devrait permettre ces acquisitions sans recours à l'emprunt.

Masse salariale

La masse salariale prévisionnelle sur ce budget est pour 2022 de 288 k€, soit une augmentation de 1.93 % par rapport à 2021. Augmentation régulière des charges de personnel pour les 6 agents rémunérés sur ce budget.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

F) BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Analyse rétrospective :

A la clôture de l'exercice 2020, les dépenses d'équipement étaient en baisse par rapport aux dernières années, du fait de l'arrêt des travaux durant la crise sanitaire.

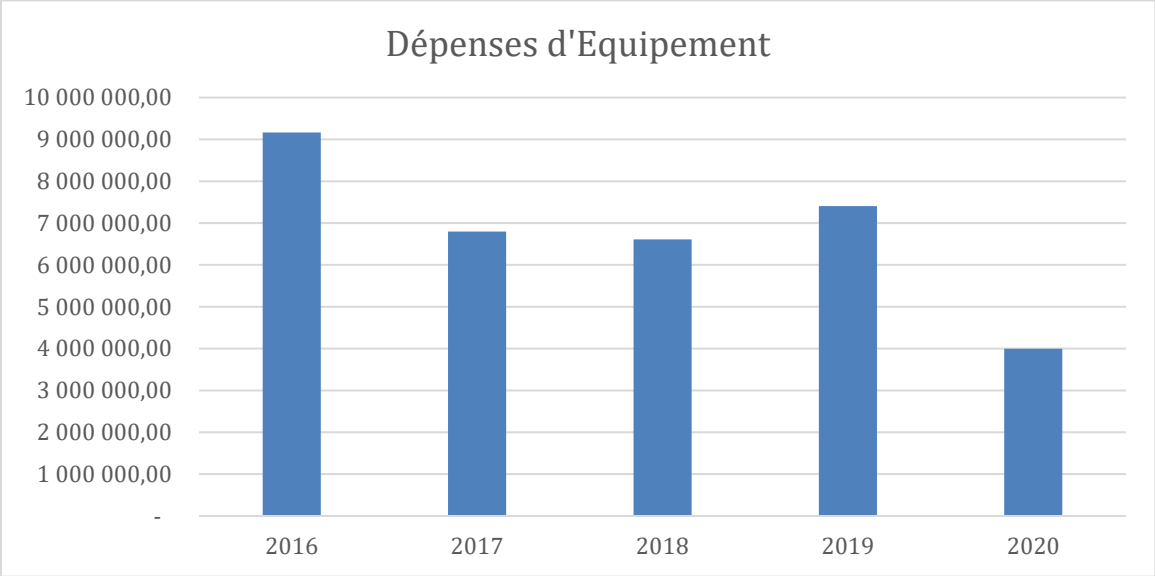

En fonctionnement on constate une stabilité sur les dépenses et une légère augmentation des recettes.

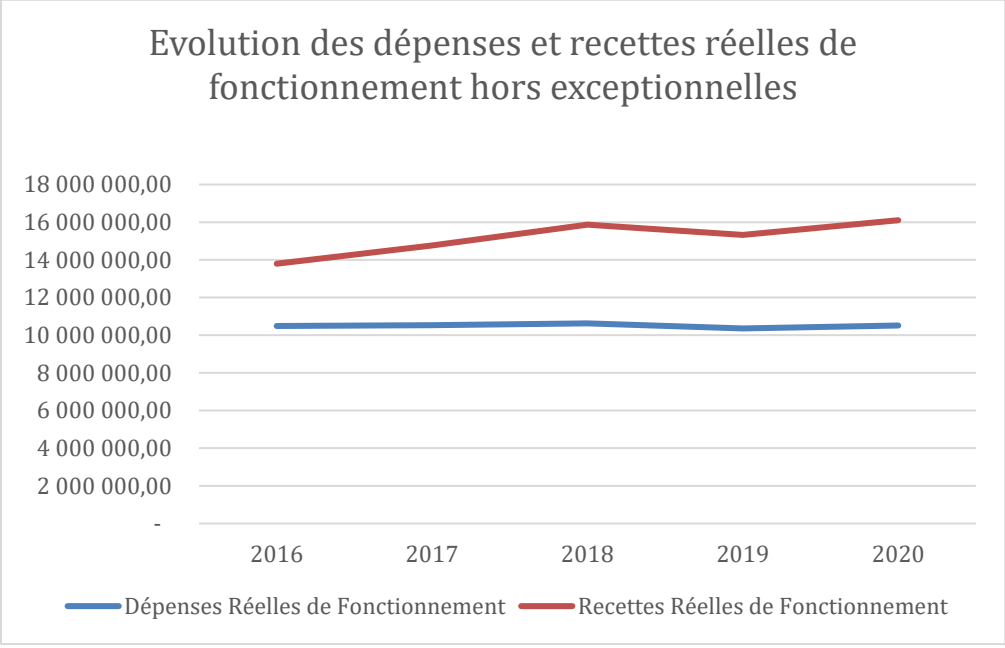

Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

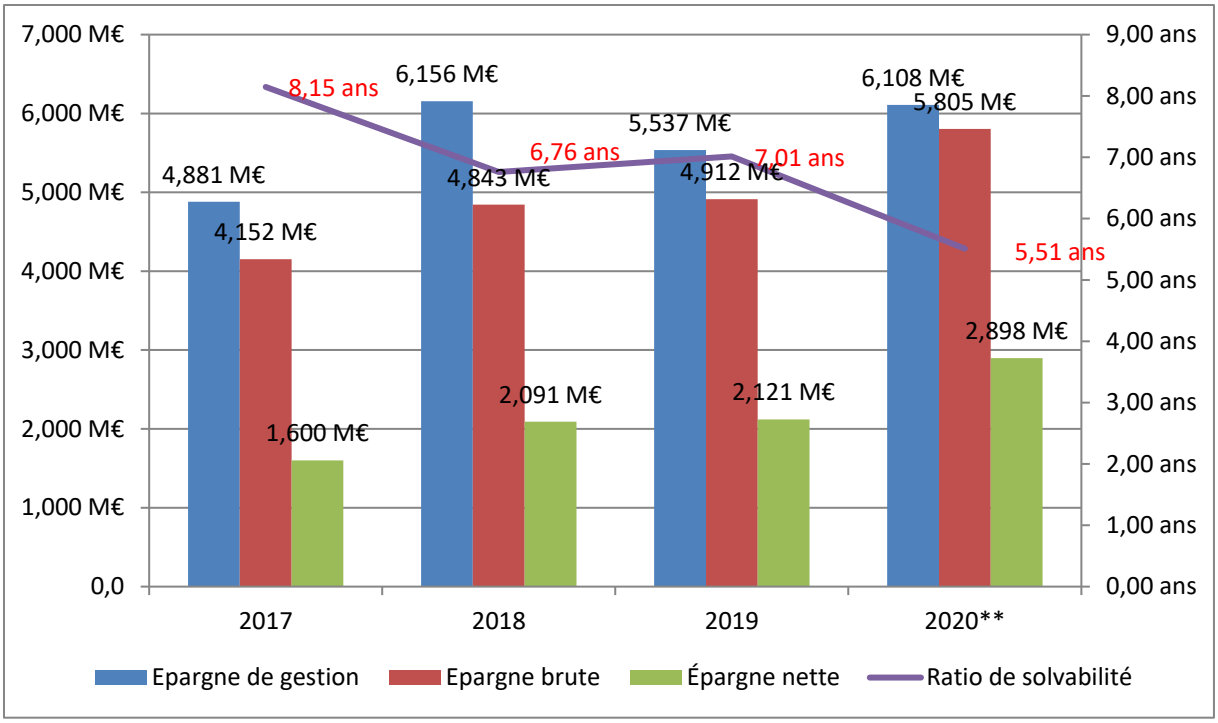

A la clôture de l'exercice 2020 le résultat net global était en baisse par rapport à celui de l'exercice 2019 : 244 541 € au CA 2020 et 1 068 472 € au CA 2019. Cette baisse s'explique par le faible recours à l'emprunt sur l'exercice 2020 (435 K€), à l'origine de la forte diminution de la capacité de désendettement.

Situation envisagée en 2021 :

Section de fonctionnement (hors exceptionnel) :

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles (hors exceptionnel) prévisionnelles sont évaluées en hausse d'environ 5,6 % par rapport à celles constatées au CA 2020 et devraient se situer aux alentours de 11 M€.

Parallèlement les recettes sont attendues en baisse d'environ 2 % pour atteindre près de 15,7 M€ (baisse des redevances perçues).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Section d'investissement :

Pour l'exercice 2021 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 7 M€.

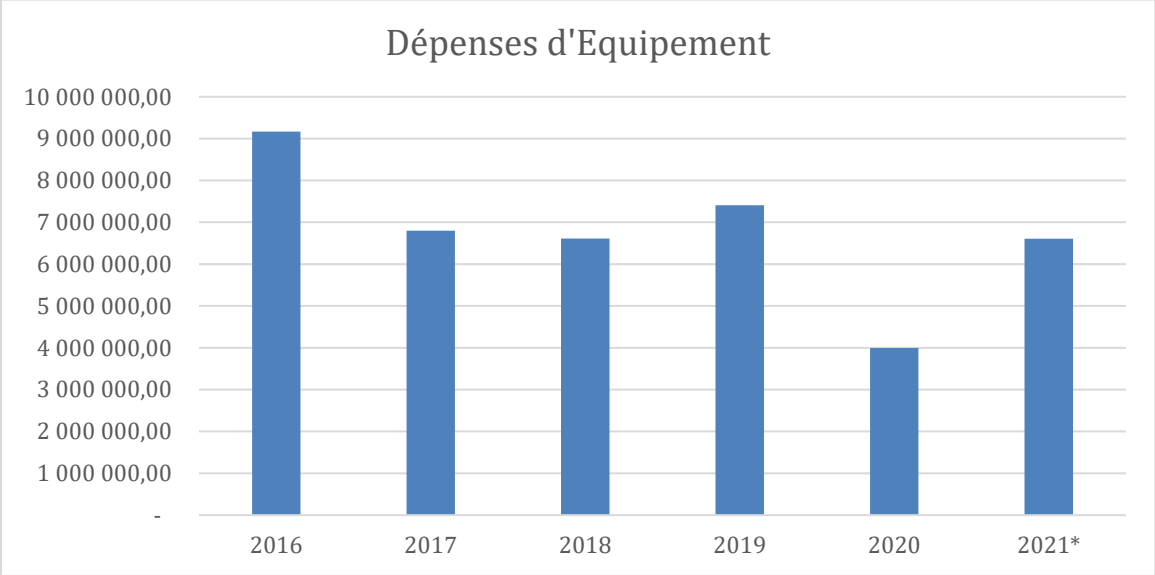

Le recours à l'emprunt devrait être légèrement supérieur à 4 M€, pour un remboursement en capital sur 2021 de 2,8 M€. L'encours de la dette sur ce budget au 31 décembre 2021 approchera les 33 M€.

La capacité de désendettement fin 2021, devrait se situer aux alentours de 7 ans, retrouvant le niveau à fin 2019.

Pour le Budget Primitif 2022 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2022, sous réserve des derniers arbitrages, évoluent de 1,650 M€ par rapport aux prévisions inscrites au BP 2021, soit un montant total pour 2022 de 10,887 M€.

Les principaux programmes de travaux sont :

- Renouvellement des réseaux sur les secteurs Rive gauche, Est et Ouest (6 988 K€),
- Travaux sur les réseaux de Languidic (500 K€),
- STEP de Lorient (581,5 K€),
- STEP de Ploemeur, Bubry, Lanester, Hennebont, Gâvres et Caudan (1 009 K€).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Le PPI 2021-2026 :

PPI EAU - Dépenses	Renouvellement des réseaux d'assainissement et amélioration des performances de collecte	Renouvellement des postes de relevage et amélioration de conditions de transfert des effluents	Construction et optimisation des stations de traitement	TOTAL ANNUEL
2021	7 671 213,00	1 247 000,00	1 516 500,00	10 434 713,00
2022	7 312 000,00	3 140 000,00	2 023 500,00	12 475 500,00
2023	7 222 000,00	2 460 200,00	2 442 000,00	12 124 200,00
2024	7 182 000,00	2 238 500,00	1 272 000,00	10 692 500,00
2025	7 140 000,00	1 671 350,00	1 527 000,00	10 338 350,00
2026	6 990 000,00	1 378 000,00	1 797 000,00	10 165 000,00
TOTAL	**43 517 213,00**	**12 135 050,00**	**10 578 000,00**	**66 230 263,00**

PPI EAU - Recettes	Renouvellement des réseaux d'assainissement et amélioration des performances de collecte	Renouvellement des postes de relevage et amélioration de conditions de transfert des effluents	Construction et optimisation des stations de traitement	TOTAL ANNUEL
2021		35 600,00	15 000,00	50 600,00
2022		378 250,00		378 250,00
2023		637 510,00		637 510,00
2024		69 175,00	204 000,00	273 175,00
2025		83 318,00	340 500,00	423 818,00
2026		68 650,00	361 500,00	430 150,00
TOTAL		**1 272 503,00**	**921 000,00**	**2 193 503,00**

Au regard du faible financement par subventions des dépenses d'équipement relatives à l'assainissement, et d'une épargne nette située en moyenne aux alentours de 2 M€, la mise en œuvre de ce PPI, issue du schéma directeur de l'assainissement, nécessitera un recours accru à l'endettement.

Partant d'un ratio de solvabilité encore confortable, ce budget nécessitera néanmoins un pilotage fin de son évolution budgétaire. A ce titre les dépenses d'équipement prévues en 2022 (pour rappel 10,9 M€) sont ajustées par rapport au PPI.

Masse salariale

La masse salariale sur ce budget est prévue pour 2022 à 2,371 M€, soit + 5,23% par rapport à 2021. En plus des facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale, cette prévision permet de prendre en compte les deux postes basculés du budget 03 vers le budget 08, de financer en année pleine deux postes actuellement vacants ainsi que le remplacement de 3 agents absents et un congé maternité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

G) BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

L'opération sur la gare de Lorient fait l'objet d'un budget géré en comptabilité de stocks à l'instar des parcs d'activité économique.

Le stock au 31/12/2020 était de 1 260 k€, relativement stable depuis 2018.

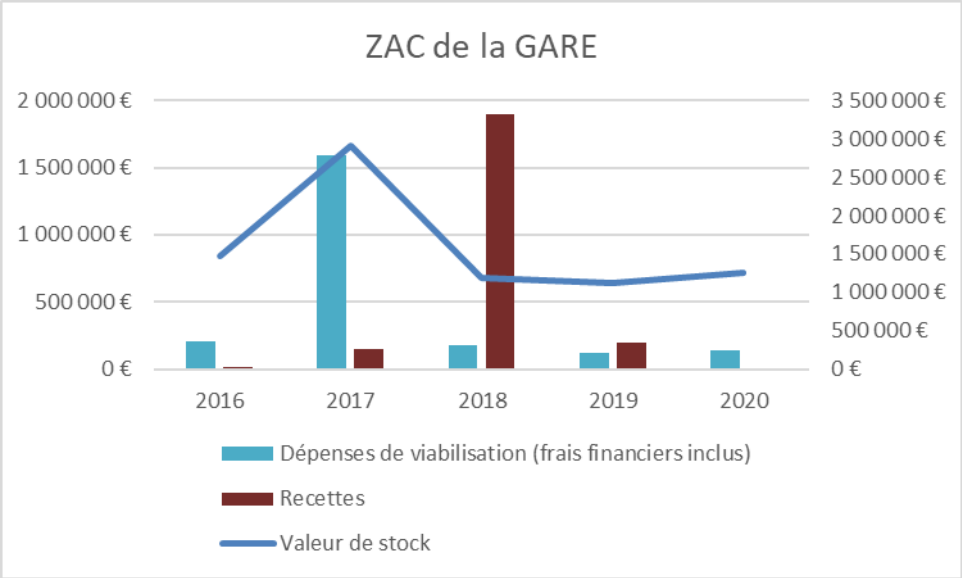

Au 31/12/2020 ce budget avait un encours de dette bancaire de 1225 k€ et une dette vis-à-vis du budget principal de 38 500 €.

Exercice 2021

170 k€ de dépenses sont envisagées à la clôture de l'exercice 2021 (études et frais financiers) pour aucune recette.

Le stock attendu fin 2021 sera donc d'environ 1 430 k€.

Le recours à l'emprunt bancaire serait de 200 k€ permettait le solde de tout ou partie de l'avance remboursable.

Exercice 2022

Pour l'exercice 2022 il est prévu, à ce stade de la préparation budgétaire, 760 k€ de dépenses nouvelles dont 565 k€ d'acquisition foncière en application de la convention de portage foncier, sans recettes.

Ainsi la valeur de stock attendue fin 2022 devrait approcher 2 190 k€.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

H) BUDGET ENERGIES

Le budget énergie a été créé en 2019 dans le cadre de l'activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière de Lorient Agglomération. Ce budget, service public industriel et commercial, dispose de l'autonomie financière. 2022 sera la quatrième année d'existence de ce budget, limitant l'analyse rétrospective des évolutions.

Rétrospective

Au 31/12/2020 le budget de l'énergie présentait une dette de 1 188 k€ pour une capacité de désendettement de 4,15 ans.

Situation 2021

La section de fonctionnement 2021 est envisagée très proche de l'équilibre comptable aux alentours de 1 M€, en nette baisse par rapport en 2020 en raison de la moindre activité relative aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Le résultat de clôture de la section de fonctionnement sera donc proche du résultat 2020 reporté (166 k€).

Les dépenses d'équipement 2021 se rapprocheront de 340 k€ (583 k€ en 2020) et la section d'investissement devrait présenter un besoin de financement proche de 140 k€, sera couvert par prélèvement sur la section de fonctionnement et par recours à un emprunt bancaire pour 57 k€.

Considérant le remboursement de dette à hauteur de 83 k€, la dette au 31/12/2021 sera similaire à celle au 31/12/2020 pour environ 1160 k€.

Exercice 2022

Les dépenses d'équipement sont envisagées aux alentours de 800 k€ (programme de développement du photovoltaïque sur le patrimoine de Lorient Agglomération, notamment sur différentes stations d'épuration, l'usine d'eau de Groix et sur le site d'ADAOZ).

Le recours à l'emprunt envisagé pour le financement de ces dépenses d'équipement est proche de 600 k€, soit une augmentation de l'encours de dette de 500 k€.

Prospective 2021-2025

PPI ENERGIE Dépenses	Ferme solaire Kermat	Photovoltaique	Biogaz ISDND Kermat	Parc de Soye	Usine Leslé	Total Annuel
2022		770 000 €	15 000 €			785 000 €
2023	4 000 000 €	200 000 €	15 000 €			4 215 000 €
2024		200 000 €	15 000 €			215 000 €
2025		200 000 €	15 000 €			215 000 €
TOTAL	**4 000 000 €**	**1 370 000 €**	**60 000 €**	**0 €**	**0 €**	**5 430 000 €**
PPI ENERGIE Recettes	Ferme solaire Kermat	Photovoltaique	Biogaz ISDND Kermat	Parc de Soye	Usine Leslé	Total Annuel
2022				7 560 €	33 000 €	40 560 €
2023		445 000 €				445 000 €
2024		60 000 €				60 000 €
2025		60 000 €				60 000 €
TOTAL	**0 €**	**565 000 €**	**0 €**	**7 560 €**	**33 000 €**	**605 560 €**

Symbole de la volonté de transition énergétique, les dépenses d'équipement envisagées sur ce budget sur les prochains exercices sont importantes. Les prospectives financières établies montrent la soutenabilité de ce modèle malgré un pic de dette à la fin de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021346BIS-DE

Masse salariale

Avec un montant prévisionnel pour 2022 de 126 k€, la masse salariale est prévue en augmentation de 1,45% par rapport à 2021.